



Groupama
NORD-EST



Rapport Financier

**Groupama
Nord-Est**



2020

SOMMAIRE

Membres des organes d'administration, de direction et commissariat aux comptes	3
1. Conseil d'administration	4
2. Direction Générale.....	4
3. Commissaires aux Comptes	4
Rapport de gestion	5
1. Une marge technique à 91,7 millions d'euros.....	6
2. Un résultat social de 13,5 millions d'euros	7
3. Une contribution IFRS de 24,9 millions d'euros	7
4. Un bilan solide	7
5. Délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D.441-4 du Code de commerce.	8
Comptes annuels (Bilan actif, Bilan passif, Compte de résultat, Annexes)	9
1. BILAN ACTIF en milliers d'euros	10
2. BILAN PASSIF en milliers d'euros	11
3. COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE en milliers d'euros	12
4. COMPTE DE RESULTAT NON TECHNIQUE en milliers d'euros	13
5. RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	14
6. ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2020	15
6.1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	15
6.2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	16
6.3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	17
6.3.1. Actifs incorporels.....	17
6.3.2. Placements.....	17
6.3.3. Créances	20
6.3.4. Cotisations acquises à l'exercice	21
6.3.5. La gestion des sinistres	21
6.3.6. La réassurance.....	23
6.3.7. La gestion	24
6.4. NOTES SUR LES COMPTES ANNUELS	25
Note 1. Actifs incorporels	25
Note 2. Placements	25
Note 3. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	32
Note 4. Créances	32
Note 5. Autres actifs corporels d'exploitation	33
Note 6. Capitaux propres	33
Note 7. Provisions techniques	34
Note 8. Provisions pour risques et charges	35
Note 9. Autres dettes	36
Note 10. Primes acquises	36
Note 11. Produits des placements alloués	37
Note 12. Détail des autres produits techniques	37
Note 13. La gestion des sinistres	37
Note 14. Evolution au cours des trois derniers exercices des primes acquises et de la charge des sinistres (*) en milliers d'euros	38
Note 15. La gestion	39
Note 16. Produits et charges des placements.....	39
Note 17. Résultat non technique	40
Note 18. Résultat exceptionnel	41
Note 19. Impôts	41
Note 20. Synthèse du résultat de l'exercice au 31 décembre 2020 en milliers d'euros.....	42
Note 21. Engagements hors bilan	42
Note 22. Bilan social.....	43
Note 23. Honoraires des commissaires aux comptes.....	44
Note 24. Consolidation	44
Note 25. Préparation de l'Assemblée Générale du 16 avril 2021	44
Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels	45
Rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées	52
Rapport du Commissaire aux comptes sur les rachats de certificats mutualistes	55
Rapport sur les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière et comptable	57
Résolutions de l'AGO du 16 avril 2021	59
Attestation du responsable de l'information	63

MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET COMMISSARIAT AUX COMPTES

1. Conseil d'administration

	<i>Date début de mandat</i>	<i>Date fin de mandat</i>
Laurent POUPART	18/04/2015	30/06/2024
VICE-PRESIDENTS		
Patricia DUTOIT	24/04/2019	30/06/2024
Patrick HENRY	18/03/2014	30/06/2026
Jean-Louis LAFFRAT	13/10/2006	30/06/2024
Jacques LOUCHART	18/04/2015	30/06/2026
Bruno RIGOBERT	15/04/2016	30/06/2024
Nathalie HAUCHARD	15/04/2016	30/06/2022
ADMINISTRATEURS		
Carole RIVAILLER	24/04/2019	30/06/2026
Alain CAILLET	07/04/2017	30/06/2022
Jacques DEES	16/06/2006	30/06/2026
Armelle SCHAEFER	20/04/2018	30/06/2022
Marie Cesaltina DUMONT	17/04/2015	30/06/2026
Daniel FASQUEL	17/04/2014	30/06/2022
Jean Louis CHOQUET	07/04/2017	30/06/2026
Xavier PELLERIN	12/06/2003	30/06/2022
Céline O'DOARD	05/06/2020	30/06/2026
Pascal RUSCART	03/04/2001	30/06/2024
Christophe SAUDMONT	18/04/2015	30/06/2024
ADMINISTRATEURS SALARIES		
Céline MULLER		Janvier 2024
Jean Louis WOUTS		Janvier 2024
Nathalie TIBERGHIEN (Suppléante)		Janvier 2024
REPRESENTANTS DU CE		
Alain FORET		Janvier 2024
Cyrielle HENIN		Janvier 2024

2. Direction Générale

DIRECTEUR GENERAL	
Patricia LAVOCAT GONZALES	
	DIRECTEURS
Stéphane WEIL	Directeur Institutionnel, RH et Communication
Jean-François LEMAIRE	Directeur Assurance
Bruno MARTIN	Directeur Développement
David KOSCINSKI	Directeur Entreprises, Collectivités et Collectives
Jérôme GRASSIN	Directeur Finance et Systèmes d'Information
Albert BOCQUET	Directeur Audit interne
David LUCE	Directeur du département de l'Aisne
Michel YVARD	Directeur du département de l'Aube
Jean-Michel CALBA	Directeur des départements de la Marne et des Ardennes
Laurent LOUIS	Directeur du département du Nord
Vincent LIZET	Directeur du département du Pas-de-Calais

3. Commissaires aux Comptes

	<i>Date début de mandat</i>	<i>Date fin de mandat</i>
PricewaterhouseCoopers Audit	15/04/2011	30/06/2023

RAPPORT DE GESTION

Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2020

L'année 2020 a été bouleversée, à compter du mois de mars, par la **pandémie de la Covid-19**, avec des impacts majeurs sur l'économie, les personnes physiques et morales et les marchés.

Les collaborateurs de Groupama Nord-Est sont restés mobilisés, sans interruption dès le début de la crise, pour accompagner les sociétaires et les assurés au quotidien grâce à la mise en place du télétravail et aux usages très étendus de la dématérialisation dès le début du premier confinement.

Dans ce contexte inédit, le secteur de l'assurance s'est mobilisé pour soutenir notamment l'économie. Groupama Nord-Est s'est ainsi inscrite dans une démarche de soutien à ses sociétaires en octroyant notamment des réductions de primes et en accordant des facilités de paiement. Groupama Nord-Est a toutefois constaté une hausse des impayés de cotisations conduisant à une augmentation des provisions pour annulation de primes. Malgré ces effets baissiers sur les primes, **le chiffre d'affaires de Groupama Nord-Est s'est maintenu** avec une évolution de +0,7% en 2020.

Groupama Nord-Est a aussi participé à l'effort national en contribuant au Fonds de solidarité aux TPE et PME mis en place par l'Etat et à la taxe exceptionnelle sur le chiffre d'affaires Santé. Des dotations ciblées ont également été délivrées au profit de la recherche médicale ou de l'aide aux plus démunis dans un esprit de solidarité.

En termes de sinistralité, l'impact du confinement sur la baisse de fréquence en Auto et Dommages n'a pu compenser une sinistralité grave et climatique défavorable conduisant finalement à une **augmentation de 4,7 points du rapport sinistres à cotisations exercice pur qui s'élève à 71,5%. Suite au rechargement exceptionnel de provisions sur antérieurs le rapport sinistres à cotisations vision tous exercices se dégrade de 10,2 points et s'élève à 73,4%**.

Incluant le résultat de réassurance et les frais généraux, le **ratio combiné est également en augmentation à 98,6% contre 96,8% en 2019**.

L'environnement financier a été lui aussi marqué par la pandémie : **les mesures mondiales et simultanées de soutien aux économies couplées aux interventions massives des banques centrales ont permis de soutenir les marchés financiers** sur l'ensemble des actifs, conduisant à un environnement de taux historiquement bas. Dans ce contexte, les annonces de vaccins communiquées au dernier trimestre 2020 ont provoqué un redressement spectaculaire des marchés actions. Au final :

- Les performances actions 2020 ont résisté ou progressé : -2,19% pour le MSCI Euro et +8,03% pour le S&P 500
- Le marché du crédit investment grade affiche entre 1,5% et 3% de rendement total return
- Le niveau des taux constaté est particulièrement bas : -34 bps sur l'OAT 10ans, -57 bps sur le Bund 10 ans et +92bps sur le Treasury 10 ans US

Dans ce contexte, **le résultat financier 2020 de Groupama Nord-Est s'établit à 12,4 millions d'euros en 2020** contre 17,9 millions d'euros en 2019, compte tenu des moindres plus-values réalisées dans un environnement de marché moins porteur que celui, exceptionnel, de l'année précédente.

Le résultat net de Groupama Nord-Est s'élève en 2020 à 7,3 millions d'euros, en diminution de 6,3 millions d'euros par rapport à 2019 malgré la baisse de la charge d'impôt sur les sociétés de 10,1 millions d'euros.

La contribution au résultat combiné 2020 du Groupe (normes IFRS) s'établit à 8,7 millions d'euros contre 24,9 millions d'euros en 2019.

Si cet environnement difficile affecte la performance économique, la continuité d'exploitation de Groupama Nord-Est n'est pas remise en cause et les résultats prospectifs pour 2021 restent bénéficiaires.

1. Une marge technique à 82,9 millions d'euros

Les **cotisations acquises IARD** (affaires directes et acceptations) s'élèvent pour 2020 à **450,2 millions d'euros** contre 444,8 millions d'euros en 2019. **Les cotisations acquises tous exercices, sur les seules affaires directes, représentent 436,9 millions d'euros en 2020** contre 433,4 millions d'euros en 2019 soit une augmentation de +0,8%. Les cotisations des métiers de l'assurance de la personne représentent un peu plus du 1/3 des cotisations tandis que les 2/3 concernent les métiers de l'assurance de biens et de responsabilités.

La **sinistralité** s'est détériorée en 2020 avec un **S/C exercice pur en augmentation de 4,7 points à 71,5%**. La **charge de sinistres tous exercices** est en forte augmentation de 46,9 millions d'euros dont 25,4 millions sur exercice antérieurs. Outre la taxe exceptionnelle sur le chiffre d'affaires Santé, la baisse de la sinistralité attritionnelle tous exercices de -5,9 millions d'euros a été très largement compensée par l'augmentation de la sinistralité climatique (+20,4 millions d'euros) et de la sinistralité grave (+32,4 millions d'euros).

Absorbant une partie importante de cette augmentation de la charge sinistre, **la réassurance, intégralement souscrite auprès de Groupama Assurances Mutuelles, représente une charge en forte diminution de -5,8 millions d'euros** contre une charge de -41,9 millions d'euros en 2019.

Dans ce contexte, la **marge technique s'établit à 82,9 millions d'euros en 2020** contre 91,7 millions d'euros en 2019 en retrait de -8,8 millions d'euros. Le résultat technique 2020 ressort à **9,8 millions d'euros** contre 21,3 millions d'euros en 2019.

2. Un résultat social de 7,3 millions d'euros

Les **frais généraux** bruts sont stables sur 2020 à **117,8 millions d'euros**. Si on en déduit les produits accessoires qui représentent 22 millions d'euros en 2020, le ratio de frais généraux nets rapporté aux cotisations, globalement stable, s'élève à 21,8%.

Nets de charges, **les produits financiers sont en diminution de 5,4 millions d'euros en 2020**. Le taux de rendement des actifs de placement hors participations s'élève à 2% en 2020 en baisse de 1,2 point compte tenu de la diminution des réalisations de plus-values représentant -2,6 millions d'euros. Une rémunération de 1,3 million d'euro a été détachée des certificats mutualistes de Groupama Assurances Mutuelles au premier semestre 2020. Dans le contexte de marchés financiers portés par les plans de soutien et les mesures monétaires, **les plus-values latentes des actifs s'établissent fin 2020 à 100 millions d'euros** contre 89,5 millions d'euros fin 2019.

La **provision pour impôt**, qui représentait en 2019 une charge de 15,5 millions d'euros, est en nette diminution en 2020 et s'élève à **6 millions d'euros**.

Compte tenu de ces éléments, **ce résultat net social 2020 s'établit à 7,3 millions d'euros, en baisse de -6,3 millions d'euros** par rapport à 2019.

3. Une contribution IFRS de 8,7 millions d'euros

La **contribution de la Caisse régionale et des Caisses locales de Groupama Nord Est au résultat du Groupe s'élève à 8,7 millions d'euros** après application des normes comptables IFRS, contre 24,9 millions d'euros en 2019. Par rapport au résultat social, cette contribution, qui intègre le résultat des caisses locales (soit 1,4 million d'euros) est retraitée des écritures de consolidation (la rémunération des certificats mutualistes représentant -1,3 million d'euros) et des écritures liées aux normes IFRS visant à fournir une vision plus économique du résultat technique (+2 millions d'euros), du résultat financier (-1,6 million d'euros) et de l'impôt différé (+0,8 million d'euros).

4. Un bilan solide

A la clôture de l'exercice, le total du **bilan social s'élève à 1 318 millions d'euros**, en progression de 95,3 millions d'euros par rapport à 2019.

Les **capitaux propres sociaux** s'élèvent à la clôture de l'exercice à **567,8 millions d'euros**, contre 557,8 millions d'euros à fin 2019. Cette évolution est liée au résultat de l'exercice et aux émissions 2020 de **certificats mutualistes portant à 40,4 millions d'euros le stock de certificats émis** en augmentation de 3,6 millions d'euros.

La caisse régionale Groupama Nord-Est présente un bilan solide puisque ses fonds propres y compris plus-values latentes couvrent les primes émises de l'exercice à plus de 140%.

Les engagements envers les assurés et victimes d'accidents figurent au passif sous le poste «Provisions Techniques» pour un montant de **652 millions d'euros** (+70 millions d'euros par rapport à 2019), étant précisé que la quote-part revenant au réassureur Groupama Assurances Mutuelles et aux caisses locales réassurées figure à l'actif pour 292 millions d'euros (+47 millions d'euros par rapport à 2019).

Les publications réglementaires en normes Solvabilité 2 sont par ailleurs disponibles et mises à jour annuellement sur le site groupama.fr.

5. Délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice 2020 en euros :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du code de commerce)												
Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	1				52	0					34	
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)	0	-10 496	20	397	-19 304	-29 382	0	84 099	5 229	0	-1 087	88 241
TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC		TTC	TTC			TTC	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-0,01%	-0,01%						
TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)							0,00%	2,70%	0,17%	0,00%	-0,03%	2,83%
TTC							TTC	TTC			TTC	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	121					0						
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	373 456					0						
TTC												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : au comptant					- Délais contractuels : au comptant						

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017, les informations qui figurent dans le tableau ci-dessus, n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

REIMS, le 26 février 2021

COMPTES ANNUELS

Bilan actif - Bilan passif - Compte de résultat - Annexes

COMPTES ANNUELS ET ANNEXES AU 31 DECEMBRE 2020

1. BILAN ACTIF en milliers d'euros

ACTIF	NOTES	31/12/2020	31/12/2019
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :		0	0
2 Actifs incorporels :	Note 1	6 281	4 960
3 Placements :			
3a Terrains et constructions	Note 2	844 394	800 830
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Note 2.1	58 846	56 808
3c Autres placements	Note 2.2	315 372	314 062
	Note 2.3	470 177	429 960
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte :		0	0
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	Note 3	292 302	245 489
5a Provisions pour primes non acquises et risques en cours		33 612	30 191
5d Provisions pour sinistres (Non-Vie)		194 636	151 525
5i Autres provisions techniques (Non-Vie)		64 054	63 773
6 Crédances :	Note 4	133 933	127 956
6a Crédances nées d'opérations d'assurance directe :		85 875	84 591
6aa Primes acquises non émises		-753	4 185
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		86 627	80 405
6b Crédances nées d'opérations de réassurance		7 342	6 311
6c Autres créances :		40 716	37 054
6ca Personnel		78	86
6cb Etat, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques		293	54
6cc Débiteurs divers		40 345	36 914
7 Autres actifs :		27 837	30 097
7a Actifs corporels d'exploitation	Note 5	5 783	5 997
7b Comptes courants et caisse		22 054	24 100
8 Comptes de régularisation actif :		13 290	13 360
8a Intérêts et loyers acquis non échus		2 496	2 671
8b Frais d'acquisition reportés		10 317	10 167
8c Autres comptes de régularisation		477	522
9 Différence de conversion :		0	0
Total de l'actif		1 318 037	1 222 692

2. BILAN PASSIF en milliers d'euros

PASSIF	NOTES	31/12/2020	31/12/2019
1 Capitaux propres			
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	Note 6	567 786 40 968	557 770 37 385
1d Autres réserves		328 260	315 822
1g Ecarts résultant des changements de méthodes au 01/01/95		0	0
1h Subventions d'investissement		0	0
1i Ecart de dévolution		170 806	170 806
1e Report à nouveau		20 487	20 225
1f Résultat de l'exercice		7 265	13 532
2 Passifs subordonnés		0	0
3 Provisions techniques brutes	Note 7	652 312	582 395
3a Provisions pour primes non acquises et risques en cours	Note 7.1	75 088	71 816
3d Provisions pour sinistres (Non Vie)	Note 7.2	445 930	380 062
3f Provisions pour participation aux bénéfices (Non Vie)		0	0
3g Provisions pour égalisation	Note 7.3	24 402	23 146
3i Autres provisions techniques (Non Vie)	Note 7.4	106 893	107 371
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		0	0
5 Provisions pour risques et charges	Note 8	8 067	7 635
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		0	0
7 Autres dettes	Note 9	86 796	71 980
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe		8 256	6 854
7b Dettes nées d'opérations de réassurance		26 054	21 060
7d Dettes envers des établissements de crédit		2 555	0
7e Autres dettes :		49 931	44 067
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		110	110
7ec Personnel		14 902	15 888
7ed Etat, organismes de Sécurité sociale et autres collectivités publiques		11 343	10 627
7ee Crédanciers divers		23 577	17 442
8 Comptes de régularisation passif		3 075	2 913
9 Différence de conversion		0	0
Total du passif		1 318 037	1 222 692

3. COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE en milliers d'euros

Compte technique de l'assurance Non Vie	NOTES	Brut	Cessions	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019
1 Primes acquises					
1a Primes	Note 10	450 175	176 254	273 921	268 320
1b Variations des primes non acquises et risques en cours		453 447 -3 272	179 675 -3 421	273 772 149	271 208 -2 888
2 Produits des placements alloués	Note 11	4 688	0	4 688	6 643
3 Autres produits techniques	Note 12	20 060	0	20 060	19 749
4 Charges des sinistres	Note 13	-354 501	-139 972	-214 528	-202 576
4a Prestations et Frais payés		-288 633	-96 862	-191 771	-200 458
4b Charges des provisions pour sinistres		-65 868	-43 111	-22 757	-2 118
5 Charges des autres provisions techniques	Note 7.4	478	-281	759	-670
6 Participation aux résultats		0	0	0	0
7 Frais d'acquisition et d'administration	Note 15	-72 660	-24 007	-48 652	-44 595
7a Frais d'acquisition		-63 545	0	-63 545	-62 133
7b Frais d'administration		-9 115	0	-9 115	-8 631
7c Commissions reçues des réassureurs		0	-24 007	24 007	26 169
8 Autres charges techniques	Note 15	-25 213	0	-25 213	-25 988
9 Variation de la provision pour égalisation	Note 7.3	-1 256	0	-1 256	430
Résultat technique de l'assurance Non Vie		21 772	11 993	9 779	21 312

4. COMPTE DE RESULTAT NON TECHNIQUE en milliers d'euros

Compte non technique	NOTES	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019
1 Résultat technique de l'assurance Non Vie		9 779	21 312
2 Résultat technique de l'assurance Vie		0	0
3 Produits des placements	Note 16	19 424	24 436
3a Revenus des placements		12 118	13 368
3b Autres produits des placements		834	1 577
3c Profits provenant de la réalisation des placements		6 472	9 492
4 Produits des placements alloués		0	0
5 Charges des placements	Note 16	-6 989	-6 557
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers		-2 609	-2 551
5b Autres charges des placements		-2 764	-1 985
5c Pertes provenant de la réalisation des placements		-1 615	-2 020
6 Produits des placements transférés	Note 11	-4 688	-6 643
7 Autres produits non techniques	Note 17	2 020	2 324
8 Autres charges non techniques	Note 17	-5 288	-5 881
9 Résultat exceptionnel	Note 18	-1 585	23
9a Produits exceptionnels		307	295
9b Charges exceptionnelles		-1 892	-272
10 Participation des salariés		0	0
11 Impôts sur les bénéfices	Note 19	-5 409	-15 483
Résultat de l'exercice		7 265	13 532

5. RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2020	2019	2018	2017	2016
I Situation financière en fin d'exercice					
a) Fonds d'établissement	40 968	37 385	32 387	26 668	12 169
II Opérations et résultats de l'exercice					
a) Cotisations de l'exercice (1)	450 175	444 777	431 389	425 229	417 536
b) Résultats avant impôt, amortissements nets (2), provisions nettes (2), et participation aux résultats des salariés	42 365	39 208	-87 121	44 300	29 543
c) Impôts sur les sociétés (3)	5 409	15 483	-612	11 813	6 238
d) Résultats après impôt, amortissements et provisions.	7 265	13 532	25 283	13 429	13 586
IV Personnel					
a) Nombre de salariés	1 230	1 212	1 200	1 197	1 181
b) Montant de la masse salariale	45 591	45 021	45 775	45 957	45 645
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	3 784	3 649	3 594	3 014	2 952

(1) - Les cotisations de l'exercice sont brutes de cession, mais nettes d'annulations, auxquelles sont ajoutées les variations des CENA, des CANE et des CANUL.

(2) - Amortissements et provisions nets de reprises

(3) - L'IFA est considéré comme un impôt sur les bénéfices

6. ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2020

6.1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Pandémie de la COVID-19

L'année 2020 a été bouleversée à compter du mois de mars par la pandémie de la COVID-19, avec des impacts majeurs sur l'économie, les personnes physiques et morales et les marchés. Pour le secteur de l'assurance, les conséquences de cette crise sont également importantes accroissant le niveau de jugement nécessaire à l'évaluation de certains postes du bilan.

En réaction aux effets économiques de cette pandémie, Groupama Nord-Est s'est inscrite dans une démarche de soutien à ses clients et sociétaires au travers de plusieurs actions :

- Des mesures de soutien et de solidarité par réduction de primes commerciales en soutien durant la 1ère phase de confinement (deux mois de cotisations tracteurs offerts aux agriculteurs et 50% de réduction par semaine de confinement sur les risques professionnels et automobiles des professionnels concernés), ainsi que des réductions commerciales sur les contrats automobiles, risques agricoles et auprès de nos sociétaires des secteurs d'activités bars, hôtels et restaurants le tout pour un montant global de 8,2 millions d'euros.
- Contribution aux dépenses de l'Etat liées à la gestion de l'épidémie de la COVID-19 pour 4 millions d'euros. Cette contribution correspondant à 2,6% des primes santé de 2020 et à 1,3% des primes santé estimées pour 2021 est demandée aux organismes de complémentaire santé en contrepartie des moindres dépenses sur la branche santé que ces organismes ont constatés durant la crise sanitaire. Elle est comptabilisée en provision pour sinistre à payer conformément au règlement de l'Autorité des normes comptables du 22 décembre 2020.
- Contribution au Fonds de solidarité mis en place par l'Etat de soutien au TPE et PME à hauteur de 0,8 million d'euros (charge comptabilisée en résultat exceptionnel)
- Des mesures citoyennes et solidaires pour 400 milliers d'euros avec des dons à l'Institut Pasteur pour financer la recherche médicale et au Secours Populaire pour venir en aide aux plus démunis ainsi que des chèques cadeaux pour relancer l'activité des commerces de proximité.

Le contexte particulier a également conduit le groupe à renforcer les éléments de jugement

pour l'appréciation d'un certain nombre d'engagements :

- Concernant l'évaluation des provisions techniques, la crise sanitaire liée à la COVID-19 et la période de confinement ont modifié la survenance et la cadence de développement habituelle des sinistres rendant l'exercice d'estimation des provisions techniques plus délicat cette année. Aux effets sur la sinistralité courante (baisse de la fréquence sur certaines branches comme par exemple l'automobile ou la santé pendant la période de confinement ou cumul de sinistralité sur d'autres) s'ajoute des effets opérationnels liés aux confinements qui perturbent la gestion courante des sinistres. Les méthodes qui se basent sur l'analyse des cadences passées peuvent amener à une sous ou sur estimations des provisions techniques. Ainsi, les paramètres des modèles ont été adaptés et des méthodes alternatives moins sensibles aux cadences de survenance ou de règlement de sinistres ont été utilisées de manière additionnelle pour évaluer les provisions pour sinistres.

- Sur le plan des impayés, la crise sanitaire a conduit à une vigilance particulière sur les impayés de primes (en particulier en assurances collectives). Ces impayés sont comptabilisés en diminution des primes acquises non émises. Afin d'anticiper d'éventuels problèmes de recouvrement de primes dans les mois à venir pouvant aboutir à plus long terme à des pertes en cas d'irréécouvrabilité des créances, les paramètres utilisés pour le provisionnement des créances douteuses ont été appréciés sur la base des observations d'encaissement au cours de l'année 2019 et ajustés d'une estimation des dérives de défaut attendues dans le contexte de la crise. Ces travaux ont amené à constater un provisionnement complémentaire en 2020 de 3,6 millions d'euros. A ce stade les impayés sont légèrement supérieurs aux observations des années précédentes mais sans dérive significative.

- Sur certains risques très exposés à la COVID-19 comme les pertes d'exploitation, cela reste pour Groupama Nord-Est peu significatif à 1 million d'euro au global. Que ce soit en affaires directes ou en tenant compte de la mutualisation des risques au travers l'acceptation de sinistres de perte d'exploitation non prise en compte par la réassurance externe D'une manière générale et, plus spécifiquement sur ces risques, Groupama Nord-Est a

également procédé à des travaux d'examen très attentifs de ses clauses contractuelles et a déployé une politique de respect scrupuleux de ses engagements.

Il convient par ailleurs de noter que les placements financiers n'ont pas été sensiblement impactés par cette crise et que les modalités de provisionnement de ces actifs sont restées inchangées.

En synthèse, il convient de souligner la très bonne résistance des fondamentaux de Groupama Nord-Est dans ce contexte sanitaire adverse. Ceci se matérialise en particulier par le niveau de solvabilité de l'entreprise qui se maintient à un très bon niveau. L'hypothèse de continuité d'exploitation qui sous-tend l'élaboration de ses comptes reste donc parfaitement pertinente.

6.2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Nous n'avons pas observé d'événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice

2020 ayant une incidence sur les comptes de cet exercice.

6.3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes individuels de Groupama Nord Est sont établis et présentés conformément aux dispositions du code des assurances et du code de commerce : Art L. 123-12 et L123-22 du code de commerce, applicables aux entreprises d'assurance en vertu de l'article R342-2 du code des assurances.

Les postes de l'actif du bilan figurent pour leur montant net. Le détail des montants bruts et des amortissements ou provisions est indiqué dans la présente annexe.

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation sont présentés distinctement des autres placements.

Les charges à payer et produits à recevoir sont rattachés aux postes principaux du bilan.

Le résultat de l'exercice est inscrit au bilan dans le poste des capitaux propres.

Le compte de résultat présente dans deux tableaux distincts les comptes relatifs aux opérations d'assurance non vie et ceux relatifs aux opérations non techniques.

Les charges et les produits sont présentés en liste.

Les frais de gestion sont présentés par destination.

6.3.1. Actifs incorporels

Les valeurs incorporelles immobilisées constituées des droits au bail, du fonds de commerce issu du transfert du portefeuille Amaline (au 31 décembre 2019) et des logiciels

ont été évaluées à leur coût d'acquisition. Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise, à savoir :

ACTIFS INCORPORELS	Mode	Durée	Taux
Droits au bail	NA	0 ans	0 %
Fonds de commerce	Fonction de la durée d'érosion du portefeuille acquis		
Logiciels < 10 000 €	Linéaire	1 an	100 %
Logiciels > 10 000 €	Linéaire	5 ans	20 %

6.3.2. Placements

Coûts d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice

✓ Terrains et constructions, parts de SCI

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient ou pour la valeur fixée, après expertise.

L'approche par composants a été introduite par le règlement CRC N° 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs applicable depuis le 1er janvier 2005. Si l'un ou plusieurs éléments constitutifs d'un actif ont chacun des utilisations différentes, ou procurent des avantages économiques à l'entreprise selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu (PCG, art. 311-2 créé par l'art. 5.2 du Règlement CRC N°

2002-10 et re-codifié par l'art.2-4 du Règlement CRC N°2004-06).

Ainsi l'approche par composants se fait à l'intérieur du prix d'acquisition et, en conséquence, les différents composants significatifs de l'actif doivent être identifiés et comptabilisés de manière séparée dès l'acquisition de l'actif. Les coûts de remplacement d'un composant doivent être comptabilisés à l'actif et la valeur nette comptable du composant remplacé sortie de l'actif.

Les frais d'acquisition des immobilisations seront incorporés au coût d'acquisition de l'immobilisation. Il n'a pas été retenu de valeurs

résiduelles pour la détermination des bases d'amortissement.

Conformément à l'article 311-2 du PCG, les composants d'une immobilisation corporelle identifiés à l'actif sont amortis en fonction de leur durée réelle d'utilisation par l'entreprise. Cette

durée correspond, en principe, à celle séparant deux remplacements.

La Fédération Française de Sociétés d'Assurance a préconisé une grille d'amortissement des immobilisations par composant que l'entreprise applique.

COMPOSANTS	Habitation et bureaux avant 1945	Habitation et bureaux après 1945	Immeubles Grande Hauteur (façades verre)	Entrepôts (garages - parkings)
Gros œuvre	120 ans	80 ans	70 ans	30 ans
Clos et couvert	35 ans	30 ans	30 ans	30 ans
Installations techniques	25 ans	25 ans	25 ans	20 ans
Agencements - Equips secondaires	15 ans	15 ans	15 ans	10 ans

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un

expert agréé par l'autorité de contrôle. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert agréé par l'autorité de contrôle.

✓ Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat, selon des méthodes actuarielles, sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

✓ Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ; pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement, au dernier prix de rachat connu au jour de l'inventaire.

✓ Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

✓ Certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles

La valeur comptable brute des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par Groupama Nord-Est s'élève à 313,75 millions d'euros (Note 2.2).

mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par la caisse est égale à la valeur nominale du certificat mutualiste multiplié par le nombre de titres détenus par la caisse. Une évolution adverse du fonds d'établissement de Groupama Assurances Mutuelles liée à des effets de valorisation de Groupama Assurances Mutuelles se traduirait par une perte définitive à due concurrence dans les comptes des caisses détenant des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles.

Leur valorisation repose sur la valorisation de Groupama Assurances Mutuelles. Lorsque la valorisation de Groupama Assurances Mutuelles rapportée au nombre de certificats mutualistes émis par Groupama Assurances Mutuelles est supérieure à la valeur nominale du certificat mutualiste, la valeur de réalisation des certificats

La valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles s'appuie ainsi sur une valorisation des actifs détenus par Groupama Assurances Mutuelles (titres de participation et actifs de placement), sur une valorisation de son activité de réassurance selon une méthode de valorisation de portefeuille et sur la prise en compte d'une part du dispositif de rémunération des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par les caisses régionales et d'autre part des frais liés au rôle d'organe central de Groupama Assurances Mutuelles.

Pour les titres de participation, cette valorisation se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs disponibles estimés à partir des comptes projetés des entités et tenant compte de leur besoin de solvabilité le cas échéant.

Chaque entité faisant l'objet d'une valorisation fournit ses prévisions de résultat technique déterminées à partir d'une croissance estimée du chiffre d'affaires et d'une évolution de ratio combiné à l'horizon de son plan. Ces hypothèses sont déclinées en fonction des objectifs de chaque entité, de l'expérience passée et des contraintes externes du marché local (concurrence, réglementation, parts de

marché...). Les prévisions de résultat financier et les flux de trésorerie disponibles actualisés sont déterminés à partir d'hypothèses financières (notamment taux d'actualisation et taux de rendement).

Les flux de trésorerie futurs disponibles retenus correspondent en règle générale :

- Durant une période explicite qui correspond aux premières années, la chronique de flux s'appuie notamment sur les trois premières années de la planification stratégique opérationnelle du groupe. Celle-ci fait l'objet d'un processus d'échange entre le management local et le groupe.

- Au-delà de la période explicite, la chronique de flux est complétée par une valeur terminale. Cette valeur terminale s'appuie sur des hypothèses de croissance à long terme appliquées à une projection actualisée d'un flux normé.

- La marge de solvabilité intégrée dans les plans d'affaires est évaluée selon les règles prudentielles fixées par la directive Solvabilité 2 pour les filiales dont le pays est soumis à cette réglementation. Pour les autres entités, la marge de solvabilité est évaluée selon les dispositions réglementaires applicables localement.

● Provisions pour dépréciation des actifs

✓ Généralités

Pour chaque placement, pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenu fixe, une provision pour dépréciation est constatée à l'actif dès lors que cette dépréciation présente un caractère durable (PDD). La détermination des lignes éventuellement provisionnables, ainsi que la valeur à retenir pour le montant de la provision sont effectuées dans le respect des règles édictées par le Conseil National de la Comptabilité (CNC) dans un avis rendu le 18 décembre 2002.

Dans le contexte des marchés financiers, des incertitudes éventuelles peuvent résulter du fait que les valeurs de réalisation retenues sur la base des dernières cotations ou des derniers prix de rachat publiés, peuvent différer sensiblement

des prix auxquels seraient effectivement réalisées les transactions si les actifs devaient être cédés.

Par ailleurs, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières à revenu fixe ont une valeur de réalisation inférieure à la valeur comptable, l'écart constaté entre ces deux valeurs est enregistré au passif du bilan dans un sous poste de provisions techniques appelé «provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques» (PRE).

Cette provision a pour objet de faire face à une liquidité insuffisante des placements notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres.

✓ Valeurs mobilières à revenu fixe

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison entre la valeur comptable, incluant les différences sur les prix de remboursement (surcote/décote), et la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation.

Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

✓ Valeurs mobilières à revenus variables

L'étude de provisionnement a été effectuée avec toutes les règles de prudence et dans le respect des orientations édictées par l'avis du CNC du 18 décembre 2002.

La valeur de réalisation des titres provisionnables en application de ces modalités a été réalisée en fonction d'une approche multicritères fondée sur l'horizon de détention du titre et sur son potentiel de revalorisation.

Une dépréciation durable est présumée pour les titres à revenus variables cotés notamment :

- s'il existait une provision à caractère durable pour une ligne de placement à l'arrêté précédent,
- lorsque le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté,
- s'il existe des indices objectifs de dépréciation durable.

Des dépréciations peuvent être également constatées dans les cas suivants :

- les valeurs destinées à être cédées à court terme qui ont été provisionnées à 100 % de la moins-value latente,
- les valeurs pour lesquelles les gérants de portefeuille ont une opinion négative, et qui ont été également provisionnées à 100 % de la moins-value latente,
- les titres de participation stratégiques. En effet, l'évaluation des titres de participation repose sur des méthodes multicritères choisies en fonction de chaque situation particulière.

Lorsque la valeur d'utilité à l'inventaire obtenue par le biais des méthodes d'évaluation décrites ci-dessus est inférieure au coût d'entrée de ces titres, une provision pour dépréciation est constituée après prise en compte d'un seuil de significativité.

✓ Placements immobiliers (constructions et parts de SCI)

Groupama Nord Est a apprécié, à la clôture de l'exercice, s'il existe un indice montrant qu'un immeuble de placement a pu perdre notablement de sa valeur.

Pour réaliser cette démarche d'identification des dépréciations, des indices externes (valeur de marché, taux de rendement, etc.) et internes (obsolescence, dégradations, performances inférieures aux prévisions) ont été considérés.

● Réforme des placements (changement de réglementation comptable)

Le décret n° 2013-717 du 2 août 2013 modifie la liste des actifs qui relèvent de la catégorie « R343-10 », en y ajoutant différentes modalités d'investissements dans les prêts aux entreprises non cotées et aux collectivités publiques, à savoir des investissements en direct ou au travers de fonds de prêts.

Cet élargissement a conduit l'ANC à adopter un règlement pour adapter le cadre comptable spécifique à ces instruments, avec notamment

un mode de dépréciation différencié selon l'horizon de détention, en distinguant le risque de crédit des autres risques liés aux évolutions du marché.

Le règlement de l'ANC n° 2015-11 du 28 novembre 2015 complète en conséquence les dispositions comptables applicables aux valeurs amortissables visées à l'article R.343-10 du code des assurances.

Ce changement de réglementation n'a aucun impact pour Groupama Nord Est.

6.3.3. Créesances

● Provision pour dépréciation des comptes clients (CANNUL)

Le calcul de la provision pour cotisations annulées (CANNUL) clôture exercice pur est réalisé sur la base d'une moyenne des taux d'annulation observés par année de survenance. La CANNUL

sur exercices antérieurs permet quant à elle de couvrir par année de survenance les pertes au-delà d'un taux cible de recouvrement sur les cotisations contentieuses origine.

● Provision pour dépréciation des autres créances

La provision sur créance des locataires est déterminée par extraction des soldes impayés de novembre projetés au 31 décembre. A ce constat

comptable s'ajoute ensuite une analyse individuelle de chaque cas par le secteur immobilier qui entérine, ou non, la provision.

6.3.4. Cotisations acquises à l'exercice

● Primes

Les primes comprennent :

- les primes émises dans l'exercice, nettes d'annulations et de ristournes,

- la variation des primes restant à émettre,
- la variation des primes à annuler.

● Primes non acquises

La provision pour primes non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises relatives à la couverture du risque du ou des exercices suivants l'exercice d'arrêté.

Elle est constituée conformément aux articles R 343-7-2° du code des assurances et 143-5 du Règlement de l'Autorité Nationale de la Comptabilité (ANC) pour l'ensemble des risques,

à l'exception de l'assurance construction et de l'assurance dépendance, qui relèvent de modalités spécifiques de provisionnement.

Le calcul est effectué contrat par contrat, au prorata temporis du nombre de jours s'écoulant entre la date d'inventaire et la date d'échéance des cotisations émises.

● Primes acquises à l'exercice

Le montant des primes acquises à l'exercice est égal au montant des primes émises nettes

auquel s'ajoute la variation des primes non acquises.

6.3.5. La gestion des sinistres

● Sinistres réglés

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent

également les commissions et les autres frais engagés pour la gestion des sinistres.

● Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion.

Ces provisions sont suffisantes dans une appréciation prudente, en l'état des informations disponibles et compte tenu des moyens de contrôle mis en place et des résultats obtenus. Deux méthodes de calcul sont utilisées à Groupama Nord Est pour évaluer les dépenses pour sinistres non encore comptabilisés à la clôture de l'exercice :

- Evaluation des dossiers au coût moyen pour l'ensemble des risques inférieurs à des seuils déterminés par risques.
- Evaluation au coût réel pour les dossiers au-dessus des seuils fixés par risques et dès le 1^{er} euro pour les risques divers, construction, corporels, contentieux, perte d'exploitation, bétail, bris de machine, complémentaire frais de soin (CFS), mensualisation, rentes, flottes, assistance et catastrophes naturelles.

Le montant total des provisions pour sinistres à payer s'élève à 391,19 millions d'euros au 31 décembre 2020 (note 7.2). Ces provisions sont évaluées sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie groupe. Elle permet via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risques), de déterminer le montant suffisant (conformément à l'article 143-10 du règlement de l'ANC n°2015-11) et adéquat des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs et des prévisions de recours.

De même, ces prévisions de recours sont déterminées soit statistiquement, par l'application sur les provisions de sinistres à payer d'un taux moyen issu du rapport entre les recours encaissés et les règlements effectués sur les trois derniers exercices, soit par une provision dossier par dossier. Depuis 2006, une prévision de recours supplémentaire (estimée à l'aide des triangles de recours en

fonction du déroulement des dernières années) a été mise en place.

Les provisions pour sinistres non encore manifestés (PSNEM) relatives aux garanties d'assurance construction sont constituées conformément aux articles 143-13, 143-14 et 143-15 du règlement ANC.

Des provisions de gestion sont constituées conformément à l'article 143-11 du Règlement

ANC. Elles sont obtenues par l'application aux provisions pour sinistres (nettes des estimations des règlements de décembre) à payer y compris la PSNEM et aux prévisions de recours (nettes des estimations d'encaissements de décembre) d'un taux de chargement déterminé à partir du rapport entre les frais de gestion des sinistres répartis des trois dernières années et les règlements de sinistres et recours encaissés de ces mêmes années.

● Provisions pour égalisation

Conformément aux dispositions de l'article R343-7-6 du Code des Assurances, une entreprise d'assurance peut constituer des provisions dites d'égalisation pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations qui garantissent les risques dus sur le périmètre suivant : éléments naturels, risque atomique, risques de responsabilité civile dus à la pollution,

risques grêle, risques catastrophes naturelles, risques spatiaux ainsi que les risques liés aux attentats, au terrorisme et au transport aérien. Ces provisions sont dotées de manière facultative. Le Code des Assurances définit les modalités de calcul mais ne stipule pas les modalités de reprise de ces provisions.

● Autres provisions techniques

✓ Provision pour risques croissants

La provision pour risques croissants comptabilisée en assurance dépendance est complétée, par prudence, d'une provision dite de stabilité, dont l'objet est de faire face à l'incertitude liée aux statistiques insuffisantes sur ce risque s'appréhendant sur une longue durée et dont la commercialisation est relativement récente. Cette provision qui concerne les contrats Dépendance

est calculée en fonction de l'âge et de l'ancienneté de souscription pour chacun des assurés. Elle est appréciée sur une base prospective, en retenant la différence des valeurs actuelles probables des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.

✓ Provisions mathématiques des rentes en cours

Les provisions mathématiques des rentes sont constituées des valeurs actualisées des rentes et accessoires de rentes restant à payer à la date de l'inventaire. Ce poste intègre les provisions constituées au titre des affaires directes et les provisions complémentaires sur acceptations.

s'appuient désormais sur les tables de mortalité TH / TF 2000-2002.

S'agissant des provisions mathématiques des rentes, l'entreprise avait évalué de manière additionnelle l'allongement de la durée de vie de la population. Elle avait ainsi progressivement augmenté, depuis l'exercice 2000, les provisions mathématiques de rentes viagères non vie calculées à la clôture (en application des tables réglementaires TD-TV 88/90) par une provision complémentaire s'appuyant sur la table TPRV 93.

La publication de nouveaux barèmes de capitalisation pour l'indemnisation des victimes (BCIV) utilisés pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels à compter du 1er janvier 2011 a conduit à une révision de cette approche. Ces nouveaux barèmes s'appuient sur les tables de mortalité récentes (TH / TF 2000-2002) et sont mieux adaptés au risque visé que la table TPRV.

Des provisions de gestion sont constituées conformément à l'article 143-11 du Règlement

En assurances de personnes, les modalités de détermination des provisions mathématiques introduites par l'arrêté du 28 mars 1996 pour l'invalidité sont appliquées. Au titre des rentes d'invalidité en cours, les provisions sont déterminées par application de tables de maintien du bureau commun des assurances collectives (B.C.A.C.).

S'agissant des provisions mathématiques des rentes viagères non vie, l'entreprise évalue de manière additionnelle l'allongement de la durée de vie de la population. En conséquence des provisions mathématiques des rentes viagères non vie complémentaires sont constatées à la clôture pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels. Celles-ci

ANC. Elles sont obtenues par l'application aux provisions mathématiques et aux provisions complémentaires d'un taux de chargement déterminé à partir du rapport entre les frais de gestion des sinistres imputés à la gestion des rentes des trois dernières années et les règlements des arrérages de ces mêmes années.

S'agissant de la provision pour fluctuation de taux, l'entreprise évalue de manière additionnelle

l'effet prolongé de la baisse des taux d'intérêts. Les provisions mathématiques de rentes sont calculées sur la base d'un taux d'actualisation égal au taux moyen des emprunts d'état constaté sur les 24 derniers mois. A fin 2020, l'écart entre cette moyenne et le taux de décembre s'élève à -0,12 point. Une provision pour fluctuation des taux de 272,25 milliers d'euros a donc été constituée.

✓ Provision pour risques en cours (PREC)

Une provision pour risques en cours est constituée conformément au 2° bis de l'article R343-7 du code des assurance et à l'article 143-7 du Règlement ANC, lorsque le montant estimé des sinistres (incluant les frais de gestion) susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date excède la provision pour primes non acquises.

Conformément aux dispositions du code des assurances, les frais de gestion retenus pour le calcul de la provision pour risques en cours sont les frais de règlement des sinistres, les frais d'acquisition et les frais d'administration. Pour ces derniers, il n'est pas tenu compte des frais immédiatement engagés, c'est-à-dire les frais liés à l'émission et à l'encaissement des primes.

✓ Dépendance

Le montant total des provisions liées au risque dépendance s'établit à 51,32 millions d'euros au 31 décembre 2020 (dont 35,11 millions d'euros au titre de la provision pour risques croissants). Les provisions mathématiques des rentes en service et provisions de sinistres à payer, couvrant les sinistres en cours ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance - loi de maintien en dépendance - et d'un taux technique de 0,04% (75% de 0,05% - moyenne du TME des 24 derniers mois). Les provisions pour risques croissants, couvrant les sinistres futurs (valeur actuelle probable des engagements de l'assureur et des assurés) ont

été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance- loi de décès des valides, lois d'incidence différencierées par produit et loi de maintien en dépendance - et d'un taux technique de 0,50% pour les contrats Assurance Dépendance et Avenir Autonomie (contrats des générations les plus anciennes) représentant l'essentiel du stock et 0,90% pour les nouveaux contrats Groupama Autonomie, visant à refléter l'environnement financier courant. La caisse régionale réalise annuellement un test de suffisance des provisions dépendance qui intègre notamment les éventuelles anticipations de révisions tarifaires.

6.3.6. La réassurance

● Opérations de réassurance acceptées

Les opérations acceptées correspondent aux rétrocessions de la part de GMA.

● Opérations d'assurance cédées

Les opérations d'assurance cédées sont de deux catégories :

- La réassurance des caisses locales, en vertu d'un règlement de réassurance adopté par l'Assemblée Générale de Groupama Nord Est le 16 juin 2006 avec date d'effet au 1er janvier 2006. Cette réassurance porte sur les risques de base

avec une cession de quote-part, complétée à chaque fois que nécessaire, par une protection en excédent de sinistre ou un excédent de perte annuelle.

chaque fois que nécessaire et selon le type d'aléa présenté par chaque branche, par une protection en excédent de sinistre ou un excédent de perte annuelle ou une combinaison de ces deux formules.

- La réassurance auprès de Groupama Assurances Mutuelles, dans les conditions fixées par la nouvelle Convention de Réassurance adoptée en décembre 2013, à effet du 1er janvier 2014. Cette réassurance comprend dans tous les risques une cession de quote-part, complétée à

6.3.7. La gestion

● Les Frais généraux

✓ Les frais de fonctionnement

Conformément aux règles établies par le Plan Comptable de l'Assurance de 1995, les charges sont d'abord enregistrées en comptabilité par nature dans des comptes de la classe 9.

Dans un deuxième temps et afin d'être inscrites dans le compte de résultat, elles sont réparties

✓ Frais d'acquisition reportés

En application de l'article 151-1 du Règlement ANC, la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats constatés en charges de l'exercice est portée à l'actif du bilan.

par destination (classe 6) soit par imputation directe, soit par application de clés d'affectation analytique (temps passé, nombre de personnes, surfaces occupées, etc.).

Ces frais d'acquisition reportés sont calculés en appliquant aux frais d'acquisition comptabilisés le ratio « Provision de cotisations non acquises sur Cotisations émises ».

● Participation des salariés aux résultats de l'Entreprise et intéressement.

Les textes en vigueur pour la détermination de cette réserve s'appliquent sur la base du Plan Comptable des Assurances.

Un avenant n°2 à l'accord de participation du 18 décembre 1997, signé le 31 mars 2016 est entré en vigueur le 1er avril 2016.

La réserve spéciale de participation des salariés est calculée selon la formule suivante :

Par ailleurs, un accord d'intéressement pour une durée de trois années (2017-2018-2019) a été signé le 8 juin 2017.

$$\begin{aligned} \text{RSP} &= \frac{1}{2} (B - 5 \% C) \times S/VA \\ \text{Avec } B &= \text{Résultat fiscal net} \\ C &= \text{Capitaux propres} \\ S &= \text{Base Brute Fiscale Salaires} \\ VA &= \text{Valeur Ajoutée} \end{aligned}$$

● Engagements sociaux

✓ Médailles du travail et jours anniversaires

La recommandation CNC n° 03-R-01 du 1er avril 2003 précise que les médailles du travail et, par assimilation, les jours anniversaires ne constituent pas des avantages similaires aux retraites (au sens du 3ème alinéa de l'article L 123-13 du code de commerce).

Conseil National de la Comptabilité (CNC), ce qui rend leur provisionnement obligatoire pour toutes les entreprises.

En conséquence, les médailles du travail et jours anniversaires entrent dans le champ d'application du règlement n° 2000-06 sur les passifs du

Conformément à l'article 314-1 du Plan comptable général (PCG), la première comptabilisation a été effectuée au 31 décembre 2003 dans les charges de l'exercice afin de ne pas perdre le droit de déduction fiscale.

✓ Engagements en matière de retraite

Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière sont couverts par un contrat d'assurance souscrit le 16 décembre 1997.

6.4. NOTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Note 1. Actifs incorporels

Les valeurs incorporelles s'élèvent en 2020 à 6,28 millions d'euros nets d'amortissements contre 4,96 millions d'euros en 2019. Cette augmentation résulte de la mise en production de nombreux projets informatiques.

Tableau des mouvements de l'exercice au 31 décembre 2020 en milliers d'euros

1.A.1 : VALEURS BRUTES		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
505	Logiciels	60 319	2 958	0	63 277
506	Droit au bail	87		0	87
507	Fonds de commerce	785		0	785
508	Autres immobilisations incorporelles	0		0	0
509	Immobilisations incorporelles en cours	0		0	0
Total		61 191	2 958	0	64 149

1.A.2 : AMORTISSEMENTS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
505	Logiciels	56 231	1 525	0	57 756
506	Droit au bail	0	0	0	0
507	Fonds de commerce	0	112	0	112
508	Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
509	Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Total		56 231	1 637	0	57 868

1.A.3 : PROVISIONS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
505	Logiciels	0	0	0	0
506	Droit au bail	0	0	0	0
507	Fonds de commerce	0	0	0	0
508	Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
509	Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Total		0	0	0	0

1.A.4 : VALEURS NETTES		Montant net à l'ouverture de l'exercice	Entrée nette de l'exercice	Sortie nette de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
505	Logiciels	4 088	1 433	0	5 521
506	Droit au bail	87	0	0	87
507	Fonds de commerce	785	-112	0	673
508	Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
509	Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Total		4 960	1 321	0	6 281

Note 2. Placements

Sur l'exercice 2020, les placements progressent de 43,56 millions d'euros correspondant, en partie, aux excédents de trésorerie dégagés sur l'année.

A la clôture de l'exercice, la plus-value latente sur l'ensemble des placements autres que les

valeurs mobilières à revenus fixes (évalués selon l'article R.343-9 du code des assurances) s'élève à 83,3 millions d'euros.

En conséquence, il n'a pas été constitué de PRE (Note 2.4).

Note 2.1. Terrains et constructions

● Tableau des mouvements de l'exercice au 31 décembre 2020 en milliers d'euros

1.B.1 : VALEURS BRUTES		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
210	Terrains non construits	0	0	0	0
212	Immeubles bâtis hors immeubles exploitation	10 307	56	462	9 901
219	Immeubles d'exploitation	54 730	1 120	450	55 399
211	Parts de sociétés à objet foncier non cotées	866	109	22	952
213	Parts et actions de S.I. non cotées hors I.E.	20 962	6 803	4 324	23 442
222	Immeubles en cours	588	938	1 212	313
Total		87 454	9 025	6 470	90 008

1.B.2 : AMORTISSEMENTS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
210	Terrains non construits	0			0
212	Immeubles bâtis hors immeubles exploitation	3 170	147	228	3 089
219	Immeubles d'exploitation	27 435	1 058	420	28 073
211	Parts de sociétés à objet foncier non cotées	0	0	0	0
213	Parts et actions de S.I. non cotées hors I.E.	0	0	0	0
222	Immeubles en cours	0	0	0	0
Total		30 605	1 205	647	31 163

1.B.3 : PROVISIONS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
210	Terrains non construits	0	0	0	0
212	Immeubles bâtis hors immeubles exploitation	41	0	41	0
219	Immeubles d'exploitation	0	0	0	0
211	Parts de sociétés à objet foncier non cotées	0	0	0	0
213	Parts et actions de S.I. non cotées hors I.E.	0	0	0	0
222	Immeubles en cours	0	0	0	0
Total		41	0	41	0

1.B.4 : VALEURS NETTES		Montant net à l'ouverture de l'exercice	Entrée nette de l'exercice	Sortie nette de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
210	Terrains non construits	0	0	0	0
212	Immeubles bâtis hors immeubles exploitation	7 096	-91	193	6 812
219	Immeubles d'exploitation	27 295	62	30	27 326
211	Parts de sociétés à objet foncier non cotées	866	109	22	952
213	Parts et actions de S.I. non cotées hors I.E.	20 962	6 803	4 324	23 442
222	Immeubles en cours	588	938	1 212	313
Total		56 808	7 820	5 782	58 846

● Immobilier en direct (Terrains, constructions et immeubles en cours)

Des ventes d'immeubles de placement sont intervenues en 2020 pour une VNC de 231 milliers d'euros. Les autres mouvements de l'année correspondent au rythme normal de travaux d'entretien des immeubles et de rénovation d'agences commerciales.

● Parts et actions de S.I. non cotées

La variation du brut de 2,48 millions d'euros enregistrée en 2020 correspond aux mouvements des comptes courants des différentes sociétés foncières pour - 370 milliers d'euros, ainsi qu'à l'acquisition de parts

dans une SCPI gérée par Groupama Gan REIM pour 2,85 millions d'euros. Trois SCI gérées directement par Groupama Nord-Est portent des immeubles de placement.

Note 2.2. Entreprises liées ou avec un lien de participation

Ce périmètre regroupe principalement la participation de la Caisse régionale dans Groupama Assurance Mutuelle via la détention de certificats mutualistes, et dans des titres stratégiques comme la SAS Centaure Nord Est.

En 2020, deux nouvelles entités intègrent ce périmètre. Groupama Energie Renouvelable pour 1 million d'euros et GPEI pour 309 milliers d'euros.

● Tableau des mouvements de l'exercice au 31 décembre 2020 en milliers d'euros

1.C.1 : VALEURS BRUTES		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
250	Actions ou autres titres à revenu variable	314 091	1 309	0	315 401
254	Autres placements	0	0	0	0
260	Actions ou autres titres à revenu variable	0	0	0	0
Total		314 091	1 309	0	315 401

1.C.2 : AMORTISSEMENTS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
250	Actions ou autres titres à revenu variable	0	0	0	0
254	Autres placements	0	0	0	0
260	Actions ou autres titres à revenu variable	0	0	0	0
Total		0	0	0	0

1.C.3 : PROVISIONS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
250	Actions ou autres titres à revenu variable	29	0	0	29
254	Autres placements	0	0	0	0
260	Actions ou autres titres à revenu variable	0	0	0	0
Total		29	0	0	29

1.C.4 : VALEURS NETTES		Montant net à l'ouverture de l'exercice	Entrée nette de l'exercice	Sortie nette de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
250	Actions ou autres titres à revenu variable	314 062	1 309	0	315 372
254	Autres placements	0	0	0	0
260	Actions ou autres titres à revenu variable	0	0	0	0
Total		314 062	1 309	0	315 372

● Détail sur l'évolution de la participation dans Groupama Assurances Mutuelles

	Nombre de titres	% détention	31 décembre 2020 (en K€)			31 décembre 2019 (en K€)		
			Valeur brute comptable	Provision	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Provision	Valeur nette comptable
Certificats mutualistes	35 714 035	8,67%	313 748	0	313 748	313 748	0	313 748
			313 748	0	313 748	313 748	0	313 748

La VNC des titres de Certificats Mutualistes de GMA au 31 décembre 2020 s'établit au même niveau qu'en 2019. En application des règles de

valorisation de cet actif (Point 6.3.2) il n'y a pas de mouvement de provision dans les comptes de la Caisse régionale au 31 décembre 2020.

● Liste des filiales et participations au 31 décembre 2020 en milliers d'euros

TABLEAU A FILIALES : TITRES DETENUS A PLUS DE 50 %	Capital	Autres Capitaux propres	Quote part détenue	Résultats dernier ex. clos (1)	Valeur comptable titres détenus		
					Brute au 31/12/2020	Provision au 31/12/2020	Nette au 31/12/2020
SCI AMA (Note 2.1.)	2 710	0	99,99%	166	4 512	0	4 512
SCI 13 ST SYMPHORIEN (Note 2.1.)	1 260	0	99,99%	-30	1 260	0	1 260
SCI 23 RUE DE TOURVILLE (Note 2.1.)	4 627	0	99,99%	277	4 662	0	4 662
SCI LENGLET (Note 2.1.)	1 614	0	99,99%	-17	1 614	0	1 614

TABLEAU B PARTICIPATIONS : TITRES DETENUS A PLUS DE 10 %	Capital	Autres Capitaux propres	Quote part détenue	Résultats dernier ex. clos (1)	Valeur comptable titres détenus		
					Brute au 31/12/2020	Provision au 31/12/2020	Nette au 31/12/2020
SCI MDA (Note 2.1.)	2 307	4 407	38,73%	133	2 891	0	2 891
SCI LA JONCQUIERE (Note 2.1.)	3 668	228	23,91%	30	877	0	877
SAS CENTAURE Nord Est (Note 2.2.)	320	1 144	32,99%	151	314	0	314

TABLEAU C PARTICIPATIONS ENTREPRISES LIEES	Capital	Autres Capitaux propres	Quote part détenue	Résultats dernier ex. clos (1)	Valeur comptable titres détenus		
					Brute au 31/12/2020	Provision au 31/12/2020	Nette au 31/12/2020
Certificats Mutualistes GMA (Note 2.2.)	/	/	8,67%	/	313 748	0	313 748
Groupama Energies renouvelables	117 222	-6	0,85%	-5	1 000	0	1 000
Groupama Private Equity Invest	50 000	0	0,62%	NA	309	0	309
SOCIETE FORESTIERE (Note 2.1.)	74 958	3 229	0,91%	4 460	762	0	762
SCI PIPACT (Note 2.1.)	2 820	9 680	7,09%	1 245	200	0	200

(1) Dernier exercice clos : 2019

Note 2.3. Autres placements

Tableau des mouvements de l'exercice au 31 décembre 2020 en milliers d'euros

		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
2.1 : VALEURS BRUTES					
230	Actions et autres titres à revenu variable	178 121	308 479	278 909	207 691
231	Oblig., titres de créances et autres à rev.fixe	248 962	37 045	25 893	260 113
232	Prêts	3 325	108	244	3 190
	Total	430 408	345 632	305 046	470 993

		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : à l'ouverture de l'exercice	Diminution : dotation de l'exercice	Montant reprise de l'exercice
2.2 : AMORTISSEMENTS					
230	Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0
231	Oblig., titres de créances et autres à rev.fixe	0	0	0	0
232	Prêts	0	0	0	0
	Total	0	0	0	0

		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
2.3 : PROVISIONS					
230	Actions et autres titres à revenu variable	448	368		817
231	Oblig., titres de créances et autres à rev.fixe	0	0	0	0
232	Prêts	0	0	0	0
	Total	448	368	0	817

		Montant net à l'ouverture de l'exercice	Entrée nette de l'exercice	Sortie nette de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
2.4 : VALEURS NETTES					
230	Actions et autres titres à revenu variable	177 672	308 110	278 909	206 874
231	Oblig., titres de créances et autres à rev.fixe	248 962	37 045	25 893	260 113
232	Prêts	3 325	108	244	3 190
	Total	429 960	345 263	305 046	470 177

Actions et autres titres à revenus variables

Cette poche inclut notamment les supports de trésorerie ce qui explique l'ampleur des mouvements. A la clôture des comptes, une dotation de provision pour dépréciation à

caractère durable est constatée pour 368 milliers d'euros reflétant la détérioration du cours de bourse d'un titre coté.

Valeurs mobilières à revenu fixe

Augmentation de 11,15 millions d'euros du portefeuille obligataire, dans le respect des

contraintes de gestion actifs-passifs de l'entreprise.

● Détail des titres de dette souveraine des pays PIIGS

Les investissements en obligations détenues en direct et émises par les états considérés comme

"non core", c'est-à-dire Espagne, Irlande, Italie et Portugal, se présentent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2020			31/12/2019			
	Pays	Prix de revient brut	Valeur de réalisation	Plus ou moins-value latente brute	Prix de revient brut	Valeur de réalisation	Plus ou moins-value latente brute
Portugal		0	0	0	0	0	0
Irlande		0	0	0	0	0	0
Italie		4 598	5 021	424	4 714	4 993	279
Espagne		6 618	7 193	576	11 268	11 729	461
Total		11 215	12 215	1 000	15 982	16 722	740

Ce portefeuille d'obligations détenues en direct ne détient aucun titre de dette souveraine grecque.

● Prêts

Le stock au 31 décembre 2020 est stable par rapport à 2019 et aucune provision n'a été constituée au titre des prêts accordés.

Note 2.4. ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS en milliers d'euros

Tableau Art 423-13 B Règlement ANC 215-11 du 28/11/2015	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1. Placements immobiliers			
a) Terrains et constructions			
i. Terrains non construits	89 695	58 532	96 318
ii. Parts de sociétés non cotées à objet foncier	952	952	1 611
iii. Immeubles bâtis hors immeubles d'exploitation	9 901	6 812	15 376
iv. Parts et actions de sociétés immobilières non cotées hors immeubles d'exploitation	18 023	18 023	32 076
v. Immeubles d'exploitation (immeubles bâtis et parts de sociétés immobilières non cotées)	60 819	32 745	47 254
b) Terrains et constructions en cours	313	313	0
i. Terrains affectés à une construction en cours			
ii. Immeubles en cours			
iii. Parts et actions de sociétés immobilières non cotées (immeubles en cours)			
iv. Immobilisations grevées de droits (commodats)			
v. Immeubles d'exploitation en cours	313	313	0
TOTAL DES PLACEMENTS IMMOBILIERS	90 008	58 846	96 318
2. Actions, parts et autres titres à revenu variable			
a) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entités avec lesquelles il n'existe pas de lien de participation ou entités liées			
i. Actions et titres cotés	207 691	206 874	252 286
ii. Actions et parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	2 749	1 933	1 920
iii. Actions et parts d'autres OPCVM	117 224	117 224	135 981
iv. Actions et titres non cotés	86 648	86 648	113 179
	1 070	1 070	1 206
b) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans des entités liées	315 401	315 372	315 585
i. Actions et titres cotés			
ii. Actions et titres non cotés			
c) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation			
i. Actions et titres cotés			
ii. Actions et titres non cotés			
TOTAL DES ACTIONS, PARTS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	523 091	522 246	567 871
3. Autres titres de placement			
a) Autres titres de placement hors placements dans des entités avec lesquelles il existe un lien de participation ou entités liées			
i. Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe	263 303	260 603	277 538
* Obligations cotées	255 113	252 413	269 349
o Obligations et autres valeurs émises ou garanties par l'un des Etats membres de l'OCDE	255 113	252 413	269 349
o Obligations et titres assimilés émis par des organismes de titrisation	30 578	29 018	31 250
o Obligations, parts de fonds communs de créances et titres participatifs négociés sur un marché reconnu, autres que celles ou ceux visés aux lignes précédentes	224 535	223 395	238 099
* Obligations non cotées	0	0	0
* Titres de créance négociables et bons du Trésor	0	0	0
* Autres			
ii. Prêts	3 190	3 190	3 190
* Prêts obtenus ou garantis par un État membre de l'OCDE	3 190	3 190	3 190
* Prêts hypothécaires			
* Autres prêts	0	0	0
* Avances sur polices			
iii. Dépôts auprès des établissements de crédit	5 000	5 000	5 000
iv. Autres placements	0	0	0
v. Crédances pour espèces déposées chez les cédantes			
vi. Crédance représentative de la composante dépôt d'un contrat de réassurance			
b) Placements représentant les prov. techniques afférentes aux contrats en UC	0	0	0
c) Autres titres de placement dans les entreprises liées	0	0	0
d) Autres titres de placement dans des entités avec lesquelles il existe un lien de participation	0	0	0
TOTAL DES AUTRES TITRES DE PLACEMENT	263 303	260 603	277 538

Les montants correspondants aux amortissements et reprises de différence sur prix de remboursement des obligations évaluées

conformément aux articles R.343-9 et R.343-10 du Code des assurances sont inclus dans la colonne "Valeur nette" sur les lignes d'obligations

concernées. Ils s'élèvent à un montant de 375 milliers d'euros pour la décote amortie et à 3,07 millions d'euros pour la prime de remboursement reprise.

Le solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément aux articles R343-9 et R343-10 du code des assurances s'élève 3,10 millions d'euros.

Note 3. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

Les parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques figurant à l'actif du bilan s'élèvent pour 2020 à 292,30 millions d'euros (245,49 millions d'euros en 2019) se ventilant comme suit :

- 9,41 millions d'euros, au titre du traité de réassurance, pour l'ensemble des caisses locales.
- 282,89 millions d'euros au titre du règlement général de réassurance avec Groupama Assurances Mutuelles.

Note 4. Crédits

● Ventilation des créances au 31 décembre 2020 en milliers d'euros

BILAN ACTIF : CREANCES	Entreprises liées ou lien de participation	Autres	Total 2020	Dont à moins d'un an	Dont à plus d'un an	Rappel 2019
6 Crédits :	16 494	117 439	133 933	123 927	10 006	127 956
6a Crédits nés d'opérations d'assurance directe	0	85 875	85 875	83 191	2 684	84 591
6aa Primes acquises non émises	0	-753	-753	-753	0	4 185
6ab Autres crédits nés d'opérations d'assurance directe	0	86 627	86 627	83 944	2 684	80 405
<i>Dont cotisations contentieuses</i>	0	5 466	5 466	2 782	2 684	5 721
6b Crédits nés d'opérations de réassurance	7 342	0	7 342	7 342	0	6 311
6c Autres crédits :	9 152	31 565	40 716	33 394	7 322	37 054
6ca Personnel	0	78	78	78	0	86
6cb Etat, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	0	293	293	293	0	54
6cc Débiteurs divers	9 152	31 193	40 345	33 023	7 322	36 914
<i>Dont provision pour dépréciation</i>	-62	-103	-165	-103	-62	-66

● Crédits nés d'opérations d'assurance directe

Sur les 85,9 millions d'euros, 81 millions d'euros correspondent aux cotisations à encaisser et 147 milliers d'euros à des crédits clients CIGAC.

Les cotisations contentieuses s'élèvent en 2020 à 5,46 millions d'euros contre 5,72 millions d'euros en 2019.

● Autres crédits - Débiteurs divers

Au bilan, les flux de trésorerie correspondant aux règlements de sinistres, nets des encaissements de recours, intervenus au cours du mois de décembre sont comptabilisés en contrepartie du poste « Débiteurs divers ».

Les autres postes concernent principalement des comptes courants et avances de fonctionnement, notamment vis-à-vis d'entités du Groupe.

Au 31 décembre 2020, cette procédure se traduit par l'inscription d'un montant de 26,75 millions d'euros (y compris collectives), à l'actif au poste « Débiteurs divers » sur le total de 40,35 millions d'euros et au passif au poste « Provisions pour sinistres à payer ».

En 2020, les provisions pour dépréciation se répartissent entre une provision pour dépréciation des crédits Groupama Participation pour 62 milliers d'euros, à l'identique de 2019 et une provision pour dépréciation des locataires à 102,73 milliers d'euros contre 4,2 milliers d'euros en 2019 reflétant la prise en compte de l'impact de la COVID-19 sur 2 baux commerciaux.

Note 5. Autres actifs corporels d'exploitation

Tableau des mouvements de l'exercice au 31 décembre 2020 en milliers d'euros

3.1 : VALEURS BRUTES		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
510	Dépôts et cautionnements	118	1	11	108
511	Autres immobilisations corporelles	15 649	831	16	16 464
519	Immobilisations en attente d'affectation	459	3 623	3 752	330
Total		16 226	4 455	3 779	16 902

3.2 : AMORTISSEMENTS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
510	Dépôts et cautionnements	0	0	0	0
511	Autres immobilisations corporelles	10 228	905	14	11 120
519	Immobilisations en attente d'affectation	0	0	0	0
Total		10 228	905	14	11 120

3.3 : PROVISIONS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
510	Dépôts et cautionnements	0	0	0	0
511	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0
519	Immobilisations en attente d'affectation	0	0	0	0
Total		0	0	0	0

3.4 : VALEURS NETTES		Montant net à l'ouverture de l'exercice	Entrée nette de l'exercice	Sortie nette de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
510	Dépôts et cautionnements	118	1	11	108
511	Autres immobilisations corporelles	5 421	-74	2	5 345
519	Immobilisations en attente d'affectation	459	3 623	3 752	330
Total		5 997	3 550	3 765	5 783

Note 6. Capitaux propres

Certificats Mutualistes admis en fonds propres

Conformément à l'autorisation prise par l'Assemblée Générale du 15 avril 2016, suite à l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, la commercialisation de

Certificats Mutualistes a débuté le 1^{er} juin 2016. Le total émis au 31 décembre 2020 s'élève à 40,4 millions d'euros et vient alimenter le fonds d'établissement.

Fonds de secours des Caisse Locales

Le fonds de secours contribue à l'équilibre général de chaque caisse locale au moyen d'interventions allouées par la caisse régionale en cas de situation considérée comme déséquilibrée ou préoccupante. Il intervient lorsque le niveau des réserves de la

Caisse locale est inférieur à 50 % des cotisations conservées. En 2020, cinq Caisse Locales ont nécessité l'intervention du fonds de secours pour un total de 33 milliers d'euros.

Autres réserves

Suite à l'affectation du résultat 2019 les réserves complémentaires et les réserves pour éventualités diverses ont augmenté en 2020 globalement de

12 millions d'euros pour atteindre 163,55 millions d'euros chacune.

Résultat de l'exercice et capitaux propres

Le résultat de l'exercice s'établit à 7,26 millions d'euros.

Les capitaux propres, qui incluent le résultat, passent de 557,77 millions d'euros à 567,79

millions d'euros, et représentent 130 % des cotisations acquises (affaires directes) à l'exercice, ou encore 207,3 % des cotisations conservées par Groupama Nord Est.

Ecart de dévolution

Ce poste correspond à la contrepartie des apports par la CCAMA à la caisse régionale, des titres Groupama SA et Groupama Holding qu'elle détenait lors de sa dissolution en date du 18

décembre 2003. Cette opération est venue renforcer les fonds propres de Groupama Nord Est de 170,81 millions d'euros.

Tableau des mouvements de l'exercice au 31 décembre 2020 en milliers d'euros

LIBELLE	Au	Affect.	Incorp.	Aug. fonds propres	Autres	Autres	Résultat	Au
	31/12/19	résultat 2019	de réserves		Aug. Aug.	Diminutions		31/12/20
Fonds d'établissement	37 385	-	-	3 584	-	-		40 968
Fonds d'établissement constitué	610	-	-		-	-		610
Certificats Mutualistes	36 775	-	-	3 584	-	-		40 359
Réserves	315 822	12 471	-	-	-	-33	328 260	
Fonds de secours Caisses Locales	722	471	-		-	-33		1 160
Réserves complémentaires	157 550	6 000	-		-	-		163 550
Réserves pour éventualités diverses	157 550	6 000	-		-	-		163 550
Autres éléments	33 757	-13 270	-	-	-	-	7 265	27 752
Report à nouveau	20 225	262	-		-	-		20 487
Résultat de l'exercice	13 532	-13 532	-		-	-		7 265
Ecart de dévolution	170 806	-	-	-	-	-		170 806
Total	557 770	-800		3 584	0	-33	7 265	567 786
Distributions ⁽¹⁾		800						

(1) La rémunération versée, en 2020, aux porteurs de certificats mutualistes, d'un montant de 800 milliers d'euros, représente un rendement brut annuel, avant prélèvements sociaux et impôts, de 2,4 %.

Note 7. Provisions techniques

Note 7.1. Provisions pour primes non acquises

Le montant brut de la provision pour primes non acquises s'établit au 31 décembre 2020 à 74,98 millions d'euros, en hausse de 4,52 % par rapport

à 2019 (71,73 millions d'euros). La variation brute affectant l'exercice 2020 est donc de 3,25 millions d'euros.

Note 7.2. Provisions pour sinistres

Le montant des provisions de sinistres à payer s'élève à 391,19 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 345,17 millions d'euros au 31 décembre 2019, soit une augmentation de 46,02 millions d'euros.

L'évaluation des sinistres tardifs s'est élevée pour 2020 à 38,81 millions d'euros contre 23,25 millions d'euros en 2019, soit une augmentation de 15,56 millions d'euros.

Les prévisions de recours s'élèvent à 27,56 millions d'euros au 31 décembre 2020 en

diminution de 1,74 million d'euros par rapport à 2019.

Les provisions pour sinistres non encore manifestés (PSNEM) relatives aux garanties d'assurance construction sont constituées pour un montant de 23,59 millions d'euros en augmentation de 13 milliers d'euros par rapport à 2019.

Le chargement de gestion s'établit à 19,90 millions d'euros en 2020 contre 17,49 millions d'euros en 2019, soit une augmentation de 2,41 millions d'euros.

Note 7.3. Provisions pour égalisation

Au 31 décembre 2020, elles s'élèvent à 24,40 millions d'euros contre 23,15 millions en 2019.

Elle se distingue en trois catégories :

- Le fonds de stabilité du risque dépendance pour 2,8 millions d'euros
- Les provisions pour égalisation acceptées du pool de rétrocession qui concernent des risques souscrits par Groupama Assurances

Mutuelles avec des acceptations en provenance d'Assuratome et Assurpol (456 milliers d'euros)

- Les provisions pour égalisation sur risque Attentats (2,47 millions d'euros), Catastrophes Naturelles (7,69 millions d'euros), Grêle (8,90 millions d'euros), et RC Pollution (2,08 millions d'euros).

Note 7.4. Autres provisions techniques

● Provision pour risques croissants

Cette provision s'élève au 31 décembre 2020 à 35,11 millions d'euros en diminution de 247 milliers d'euros par rapport à 2019 compte

tenu de l'évolution de la structure du portefeuille.

● Provisions mathématiques des rentes

L'ensemble des provisions mathématiques des rentes s'élève à 70,23 millions d'euros au 31 décembre 2020, en augmentation de 210 milliers d'euros.

Le chargement de gestion s'établit à 711,91 milliers d'euros en 2020 contre 611,25 milliers d'euros en 2019, soit une augmentation de la charge de 100,66 milliers d'euros.

● Provision pour risques en cours (PREC)

La PREC au 31 décembre 2020 s'établit à 841 milliers d'euros contre 1,37 million d'euros en 2019 soit une diminution de 533 milliers d'euros.

Note 8. Provisions pour risques et charges

● Tableau des mouvements de l'exercice au 31 décembre 2020 en milliers d'euros

DESIGNATION	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice	Méthode d'évaluation
Amortissements dérogatoires	268	0	85	184	*
Provision pour jours anniversaires	1 991	527	0	2 517	2.1.7 engagements sociaux
Provision pour médailles du travail	1 834	63	0	1 897	
Autres provisions pour charges d'exploitation	450	0	450	0	Modèle interne
Provisions pour litiges	3 092	588	611	3 068	Dossier à dossier
Provision pour charges exceptionnelles	0	401	0	401	Estimation Groupe
Total	7 635	1 578	1 145	8 067	

* Correspond à la coexistence pour le logiciel SIGMA et ses versions de plans d'amortissements économiques et fiscaux. La différence entre les deux constitue la dotation ou reprise d'amortissements dérogatoires à constater pour ajuster l'impact fiscal à la charge comptable.

● Médailles du travail et jours anniversaires

La provision au 31 décembre 2020 des médailles du travail et jours anniversaires s'établissait à 4,42 millions d'euros. L'actualisation du calcul a été effectuée et a conduit à :

- Doter la provision de 526,5 milliers d'euros pour les jours anniversaires pour amener la

provision au 31 décembre 2020 à 2,52 million d'euros

- Doter la provision de 63,4 milliers d'euros pour les médailles du travail pour amener la provision au 31 décembre 2020 à 1,90 million d'euros.

Note 9. Autres dettes

● Ventilation des dettes au 31 décembre 2020 en milliers d'euros

BILAN PASSIF : DETTES	Entreprises liées ou lien de participation	Autres	Total 2020	Dont à moins d'un an	Dont à plus d'un an	Rappel 2019
7 Autres dettes :	35 058	51 739	86 796	86 019	777	71 980
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	667	7 588	8 256	7 588	667	6 854
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	26 054	0	26 054	26 054	0	21 060
7d Dettes envers des établissements de crédit	1 599	956	2 555	2 555	0	0
<u>7e Autres dettes :</u>	<u>6 738</u>	<u>43 194</u>	<u>49 931</u>	<u>49 822</u>	<u>110</u>	<u>44 067</u>
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	0	110	110	0	110	110
7ec Personnel	0	14 902	14 902	14 902	0	15 888
7ed Etat, organismes de Sécurité sociale et autres collectivités publiques	0	11 343	11 343	11 343	0	10 627
7ee Crédanciers divers	6 738	16 839	23 577	23 577	0	17 442

● Dettes nées d'opérations de réassurance

Les règlements restant à effectuer à Groupama Assurances Mutuelles au titre des flux de

réassurance sont en hausse de 4,99 millions d'euros.

● Crédanciers divers

Les règlements restant à effectuer envers les fournisseurs s'élèvent à 9,89 millions d'euros dont majoritairement constitués de factures non parvenues.

Des comptes d'attente, principalement liés aux fonds en attente d'imputation sur les comptes clients, figurent pour 3,72 millions d'euros.

Le montant des comptes courants avec des entreprises liées se monte à 6,74 millions d'euros, et ceux envers les autres tiers, s'élèvent, quant à eux à 3,23 millions d'euros.

Note 10. Primes acquises

● Primes acquises brutes

Le montant des primes acquises à l'exercice s'élève à 450,18 millions d'euros, en augmentation de 1,21 %.

Le montant brut des primes de l'exercice calculé s'élève à 453,45 millions d'euros, en hausse de 1,13 % par rapport à 2019.

● Opérations de réassurance acceptées

Le chiffre d'affaires accepté au titre de l'exercice s'élève à 13,27 millions d'euros, soit une diminution de 17,12%. Le solde des acceptations en réassurance en provenance de Groupama

Assurances Mutuelles se traduit par un produit net pour Groupama Nord Est de 1,8 million d'euros, contre une charge nette de 884 milliers d'euros en 2019 (cf. Note 20).

● Opérations d'assurance cédées

Le chiffre d'affaires conservé par les caisses locales s'établit à 15,98 millions d'euros (cf. Note 20).

Le solde des opérations de réassurance avec les caisses locales constitue une charge pour Groupama Nord Est d'un montant de 6,22 millions d'euros, contre 5,53 millions d'euros en 2019 (cf. Note 20).

Le montant des primes cédées à Groupama Assurances Mutuelles s'établit à 160,27 millions d'euros pour l'année 2020 (cf. Note 20).

Le solde des opérations de réassurance avec Groupama Assurances Mutuelles constitue une charge en 2020 pour Groupama Nord Est pour un montant de 5,77 millions d'euros, contre une charge de 41,91 millions d'euros en 2019 (cf. Note 20), soit une variation de 36,14 millions d'euros.

Note 11. Produits des placements alloués

● Produits de placements transférés

La quote-part des produits financiers nets alloués aux provisions techniques est transférée au compte de résultat technique non vie pour un montant de 4,69 millions d'euros, contre un montant de 6,64 millions d'euros en 2019.

La quote-part du résultat financier net de l'exercice revenant à la rémunération des fonds propres ressort donc à 7,75 millions d'euros contre 11,24 millions d'euros en 2019.

Note 12. Détail des autres produits techniques

● Détail des postes au 31 décembre 2020 en milliers d'euros

	2020	2019
Subvention d'exploitation G2S	210	59
Produits de gestion APRIA CSS	31	0
Commissions distribution Vie	13 265	12 634
Commissions ANIPS	522	515
Commissions APRIA ACS	1	9
Commissions Groupama Assurance-Crédit	110	161
Indemnités dossiers étrangers	29	27
Commissions reçues des Caisses Locales	5 034	5 035
Commissions Groupama Protection Juridique	61	56
Commissions Helvetia	98	139
Commissions Caps Auto	219	158
Commissions diffusion cartes grises	4	3
Commissions COFINTEX	86	96
Autres commissions AGRICA	95	123
Commissions conservation flotte	0	5
Autres produits techniques	54	179
Allocation forfaitaire CMU	193	487
Commissions Pare-Brise	33	30
Récupération indemnités sinistres	15	32
	20 060	19 749

Note 13. La gestion des sinistres

● Sinistres réglés

Ces charges se sont élevées à 288,63 millions d'euros en 2020 contre 298,97 millions d'euros en

2019, soit une diminution de 10,34 millions d'euros.

❸ Liquidation des provisions de sinistres en milliers d'euros

Annexes du dossier annuel ACPR		Bilan 2020	Bilan 2019
Annexe 1-12			
Provision pour risques en cours	01	841	1 374
Annexe 1-13 A			
Prévision de recours à encaisser	06	27 565	29 295
Annexe 1-13 B (*)			
Provisions pour sinistres ouverture	11	380 062	374 114
Prest. payée dans l'ex. sur ex. ant.	12	124 557	120 542
Prov. pour sinistres sur ex. ant. clôt	13	264 656	233 774
BONI / MALI (=11-12-13)	14	-9 151	19 798
(*) Montants bruts de frais de gestion et nets de recours et de prévisions de recours			

❹ Boni/Mali

L'exercice 2020 se solde par des rechargements sur exercices antérieurs (mali) à hauteur de 9,15

millions d'euros contre un dégagement de 19,80 millions d'euros l'année précédente.

Note 14. Evolution au cours des trois derniers exercices des primes acquises et de la charge des sinistres (*) en milliers d'euros

ANNEE D'INVENTAIRE		EXERCICE DE SURVENANCE				
		2016	2017	2018	2019	2020
2018						
Règlements	21	184 996	125 840	84 967		
Provisions	22	38 518	27 934	105 898		
Total des sinistres (S)	23	223 514	153 775	190 866		
Primes acquises (P)	24	273 739	276 392	278 506		
Pourcentage (S/P)	25	81,65%	55,64%	68,53%		
2019						
Règlements	31	189 352	132 296	141 734	92 080	
Provisions	32	34 398	19 137	47 580	92 169	
Total des sinistres (S)	23	223 750	151 433	189 314	184 249	
Primes acquises (P)	34	273 720	276 580	279 386	287 621	
Pourcentage (S/P)	25	81,74%	54,75%	67,76%	64,06%	
2020						
Règlements	41	191 259	136 635	151 470	150 423	83 147
Provisions	42	32 934	18 056	56 654	30 882	116 110
Total des sinistres (S)	23	224 194	154 691	208 123	181 305	199 257
Primes acquises (P)	44	273 644	276 564	279 543	289 511	285 100
Pourcentage (S/P)	25	81,93%	55,93%	74,45%	62,62%	69,89%

(*) Montants bruts de frais de gestion et nets de recours hors catégories ministère 20 et 21

Note 15. La gestion

● Les Frais généraux nets

Les frais généraux engagés par l'entreprise pour son fonctionnement courant se sont élevés à 95,2 millions d'euros.

Le ratio entre les frais généraux et les cotisations acquises (tous exercices affaires directes : 436,9

millions d'euros) ressort donc à 21,8 %, contre 22,1 % en 2019.

A la clôture de l'exercice, les frais d'acquisition reportés s'élèvent à 10,32 millions d'euros pour une variation en charge de l'exercice de 151 milliers d'euros.

● Participation des salariés aux résultats de l'Entreprise et intéressement

Une provision de 3,42 millions d'euros a été constituée dans le cadre de l'application de l'accord d'intéressement en 2021 sur les résultats de 2020.

Le bénéfice fiscal 2020 étant inférieur à 5% des capitaux propres de l'entreprise, il n'ouvre pas droit au versement de la participation, il n'a pas été constitué de provision à cet effet.

● Répartition des frais généraux bruts au 31 décembre 2020 en milliers d'euros

PAR NATURE	2020	%	2019	%
91 Services extérieurs	22 386	18,99%	22 328	18,98%
92 Autres services extérieurs	5 769	4,90%	7 389	6,28%
93 Impôts et taxes	11 853	10,06%	11 387	9,67%
94 Charges de personnel	70 717	60,01%	69 258	58,84%
95 Autres charges de gestion courante	676	0,57%	807	0,69%
96 Commissions	3 520	2,99%	2 808	2,39%
97 Charges financières	853	0,72%	968	0,82%
98 Dotations aux amortissements et provisions	3 130	2,66%	3 536	3,00%
99 Reprise des amortissements et provisions	-1 061	-0,90%	-783	-0,67%
Total	117 843	100,00%	117 698	100,00%

PAR DESTINATION	2020	%	2019	%
602 Frais de règlement des sinistres	16 950	14,38%	17 020	14,46%
6420 Frais d'acquisition des contrats	62 382	52,94%	61 569	52,31%
6422 Frais d'administration	7 802	6,62%	7 207	6,12%
663 Frais internes de gestion des placements	478	0,41%	549	0,47%
6458 Autres charges techniques	24 062	20,42%	24 546	20,85%
6456 Prévention	1 091	0,93%	1 378	1,17%
655 Charges non techniques	5 078	4,31%	5 428	4,61%
Total	117 843	100,00%	117 698	100,00%

Note 16. Produits et charges des placements

● Résultat financier net

Avec des produits de placements pour 19,42 millions d'euros et des charges de placement pour 6,99 millions d'euros, le résultat financier net de l'exercice s'élève à 12,44 millions

d'euros au 31 décembre 2020 contre 17,88 millions d'euros en 2019, soit une diminution de 30,42%.

● Comparatif des revenus et frais financiers en milliers d'euros

		EXERCICE 2020			EXERCICE 2019		
		Concernant des entrep. liées	Autres revenus et frais fin.	TOTAL	Concernant des entrep. liées	Autres revenus et frais fin.	TOTAL
Revenus des participations	21	1 251	0	1 251	1 264	0	1 264
Revenus des placements immob.	22	7	4 372	4 379	40	4 904	4 944
Revenus des autres placements	23	0	6 488	6 488	0	7 160	7 160
Autres revenus financiers	24	0	0	0	0	0	0
Sous total	25	1 258	10 861	12 118	1 304	12 064	13 368
Frais financiers			2 132	2 132		2 002	2 002
Pour mémoire							
Autres produits des placements ⁽¹⁾	27			7 306			11 069
Autres charges des placements ⁽²⁾	28			4 857			4 555

(1) Reprises de provisions, de réserve de capitalisation, surcote, intérêts des comptes courants et bancaires, PV cession.

(2) Dotations aux amortissements et provisions, décote, frais internes de gestion répartis, MV cession.

Note 17. Résultat non technique

● Détail des postes au 31 décembre 2020 en milliers d'euros

	2020	2019
I. PRODUITS NON TECHNIQUES		
Accompagnement GMA au projet Banque	145	105
Commissions ADL	4	7
Commissions orange BanK	702	750
Commissions GAN	0	12
Commissions EXPERTISSIMO	544	926
Commissions reçues de Groupama Epargne Salariale	322	304
Commissions reçues de Groupama Gan REIM	50	0
Subvention Certificats Mutualistes	253	220
Produits de cession des éléments d'actifs cédés	0	0
	2 020	2 324
II. CHARGES NON TECHNIQUES		
Taxes sur Excédents de provisions pour sinistres	208	447
Valeur de cession des éléments d'actifs cédés	2	6
Quote-part frais généraux affectés à l'activité bancaire	5 078	5 428
	5 288	5 881
RESULTAT NON TECHNIQUE (I - II)	-3 267	-3 557

Note 18. Résultat exceptionnel

● Détail des postes au 31 décembre 2020 en milliers d'euros

	2020	2019
I. PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Reprises sur amortissements dérogatoires	85	103
Annulations de chèques	181	149
Degrèvement d'impôts	0	0
Reprises Prov. pour charges exceptionnelles	0	0
Profits exceptionnels sur exercices antérieurs	12	27
Autres produits exceptionnels	29	14
	307	295
II. CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges sur exercices antérieurs	0	41
Amortissements dérogatoires	0	202
Rappel d'impôts	101	0
Provision pour risques	0	0
Amendes et pénalités	0	0
Dotation fonds de solidarité	849	0
Provision pour charges exceptionnelles	401	0
Autres charges exceptionnelles	541	29
	1 892	272
RESULTAT EXCEPTIONNEL (I - II)	-1 585	23

Note 19. Impôts

Selon le dispositif prévu par l'intégration fiscale conventionnelle Groupama Nord-Est est imposable à l'impôt sur les sociétés en 2020 à hauteur de 6,42 millions d'euros :

- soit 5,80 millions d'euros pour la caisse régionale
- et 614,36 milliers d'euros pour les caisses locales

Le taux effectif d'impôt s'établit à 40,96 % en 2020. Ce taux s'explique notamment par le régime fiscal des OPCVM et par l'incidence de la non déduction fiscale de certaines provisions.

Les caisses locales n'ayant pas de statut fiscal, leur résultat fiscal est intégré dans la déclaration de Groupama Nord-Est.

De façon conventionnelle, les caisses locales restent redevables de leur impôt auprès de Groupama Nord-Est.

Pour matérialiser cette règle de manière comptable, la constatation du paiement de l'impôt par les caisses locales à Groupama Nord Est se traduit par l'enregistrement d'un produit d'impôt, perçu des caisses locales, pour la somme de 714,36 milliers d'euros en 2020.

Note 20. Synthèse du résultat de l'exercice au 31 décembre 2020 en milliers d'euros

RUBRIQUES	Net	Aff. Directes	Acceptations	Caisses Locales	GMA
Cotisations acquises tous exercices	273 921	436 901	13 274	-15 983	-160 271
Charge de sinistres tous exercices	-198 075	-326 858	-11 470	9 764	130 490
Commissions des réassureurs	24 007				24 007
Marge technique	99 854	110 043	1 804	-6 219	-5 774
Frais de gestion des sinistres	-16 950	-16 950			
Frais d'acquisition des contrats	-63 545	-62 232	-1 313		
Frais d'administration	-9 115	-7 802	-1 313		
Autres produits et charges techniques	-5 153	-5 153			
Produits des placements alloués	4 688	4 688			
Résultat technique	9 779	22 594	-822	-6 219	-5 774
Produits nets des plac. des fonds propres	12 913	12 913			
Frais de gestion interne des placements	-478	-478			
Produits des placements alloués	-4 688	-4 688			
Autres produits et charges non techniques	-3 267	-3 267			
Résultat exceptionnel	-1 585	-1 585			
Participation des salariés	0	0			
Impôts sur les sociétés	-5 409	-5 409			
Résultat net	7 265	20 081	-822	-6 219	-5 774

Note 21. Engagements hors bilan

■ TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES en milliers d'euros

		Entreprises Liées ou lien de participation	31/12/2020			31/12/2019
			Autres	TOTAL		
1	Engagements reçus :		0	126	126	593
	Avals, cautions et garantie de crédits reçus		0	0	0	0
	Autres engagements reçus		0	126	126	593
2	Engagements donnés :		11	11 220	11 230	10 680
2a	Avals, cautions et garantis de crédits donnés		0	0	0	0
2b	Titres et actifs acquis avec engagements de revente		0	0	0	0
2c	Autres engagements sur titres, actifs et revenus (FCPR)		0	4 969	4 969	4 584
2d3	Engagements pensions et indemnités retraite		11	0	11	125
2d4	Autres engagements envers les tiers (redevance de CB restant)		0	730	730	717
2d5	Autres engagements donnés (Certificats Mutualistes)		0	5 521	5 521	5 253
3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires :		0	0	0	0
4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution :		0	0	0	0
5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance :		0	0	0	0
6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers :		0	0	0	0

● Autres engagements reçus

Au 31 décembre 2020, la valeur des certificats mutualistes souscrits par les sociétaires mais non encore comptabilisés en fond

d'établissement en raison des délais techniques de traitement et de rétractation s'élève à 126 milliers d'euros.

● Engagements en matière de retraite

Au 31 décembre 2020, la valeur de l'engagement s'établit à 12,85 millions d'euros et la valeur du fonds à 12,84 millions d'euros.

La fraction non couverte par ce contrat est portée en engagements hors bilan pour un montant de 11 milliers d'euros.

Les principales hypothèses retenues pour la valorisation des engagements au 31 décembre 2020 sont :

	DIRECTION	CADRE	NON CADRE
Augmentation de salaire	1,90 %	1,90 %	1,90 %
Charges sociales	69,00 %	58,00 %	55,00 %
Turn - Over			
18-34 ans	0,00 %	7,00 %	4,50 %
35-44 ans	0,00 %	1,50 %	2,00 %
45-54 ans	0,00 %	1,50 %	0,00 %
+55 ans	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Age au départ en retraite	65 ans	65 ans	63 ans
Taux d'actualisation IDR	0,50 %		

● Autres engagements donnés

Au 31 décembre le solde des engagements de Groupama Nord Est sur les OPCVM à risques (FCPR) net du cumul du financement déjà intervenu s'élève à 4,97 millions d'euros.

Celui sur l'émission des Certificats Mutualistes autorisée par l'Assemblée Générale du 5 juin 2020 et non encore souscrits est de 5,52 millions d'euros.

Note 22. Bilan social

● Effectif au 31 décembre 2020

REPARTITION DE L'EFFECTIF (CDI + CDD)	2020		
	Hommes	Femmes	Total
Cadres et Directeurs	191	180	371
Non cadres	257	602	859
Total	448	782	1230

● Ventilation des charges de personnel en milliers d'euros

CHARGES DE PERSONNEL		2020	2019
Salaires	R0170	43 979	43 417
Pensions de retraite	R0180	0	0
Charges sociales	R0190	22 305	21 374
Commissions versées au personnel commercial	R0200	4 430	4 453
Autres	R0210	3	14
TOTAL	R0220	70 717	69 258

● Rémunérations globales des membres des organes d'administration ou de surveillance en milliers d'euros

	2020		2019	
	MEMBRES DES ORGANES D'administration	De direction ou de surveillance (*)	MEMBRES DES ORGANES D'administration	De direction ou de surveillance (*)
Rémunérations allouées dans l'exercice (y compris fonds d'indemnités)	170		186	
Engagements de retraite	96		90	
Remboursement de frais	24		44	

(*)Information non obligatoire lorsque cet indicateur permet d'identifier la situation d'un membre déterminé des organes de direction (cf. article C.Com, R123-198-1°)

Note 23. Honoraire des commissaires aux comptes

En 2020, le montant des honoraires du cabinet PricewaterhouseCoopers s'élève à 151 milliers d'euros, débours et frais payés en direct compris.

Note 24. Consolidation

Les comptes de Groupama Nord Est sont combinés par Groupama Assurances Mutuelles dont le siège social se situe au 8-10 rue d'Astorg à PARIS 8ème.

Note 25. Préparation de l'Assemblée Générale du 16 avril 2021

● Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2020 en milliers d'euros

CAPITAUX PROPRES	Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation
Fonds d'établissement	40 968		40 968
Fonds d'établissement constitué	610		610
• Certificats Mutualistes admis en fonds	40 359		40 359
Réserves statutaires	328 260	6 468	334 728
Fonds de secours Caisses Locales	1 160	468	1 628
Réserve complémentaire	163 550	3 000	166 550
Réserve pour éventualités diverses	163 550	3 000	166 550
Report à nouveau	20 487	22	20 509
Reprise		-20 487	
Affectation		20 509	
Résultat de l'exercice	7 265	-7 265	0
Ecart de dévolution	170 806		170 806
Total	567 786	-775	567 011
Distribution⁽¹⁾		775	

(1) Rémunération des certificats mutualistes au titre de 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux sociétaires

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Nord Est
2, rue Léon Patoux
51686 Reims Cedex 2

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Nord Est relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Placements financiers – Valorisation des certificats mutualistes	
<i>Risque identifié</i>	<i>Procédures mises en œuvre</i>
<p>Les certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles sont inscrits au bilan pour une valeur brute comptable de 313,7 M€.</p> <p>Comme indiqué en note 6.3.2 de l'annexe, la valeur actuelle des certificats mutualistes est une valeur d'estimation de la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles qui s'appuie sur une valorisation des actifs détenus par cette dernière, sur une valorisation de son activité de réassurance et sur la prise en compte d'une part de son dispositif de rémunération des certificats mutualistes et d'autre part des frais liés à son rôle d'organe central.</p> <p>Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation de ces certificats mutualistes comportent ainsi une part significative de jugement quant aux choix des méthodologies, des hypothèses et des données utilisées.</p> <p>Compte-tenu du poids des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles au bilan de la caisse, de la complexité des modèles utilisés pour leur valorisation, de la sensibilité de cette valorisation aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les calculs, et de l'absence de règle comptable précise régissant spécifiquement les méthodes d'évaluation des certificats mutualistes, nous avons considéré l'évaluation de la valeur des certificats mutualistes comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valorisation des certificats mutualistes, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">• Prendre connaissance de la méthode d'évaluation retenue par la Direction pour apprécier la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles ;• Analyser les hypothèses et méthodes sous-jacentes à la valorisation des agrégats composant la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles et notamment pour les titres de participation :<ul style="list-style-type: none">▪ Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation futurs des activités (ou business plans) des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et revues par la Direction ;▪ Apprécier le caractère raisonnable et la cohérence des business plans en fonction des données réelles historiquement constatées, de notre connaissance des entités, du marché sur lesquelles elles sont positionnées, et d'éléments macro-économiques pouvant impacter ces prévisions ;▪ Apprécier la cohérence des taux de croissance à l'infini retenus pour l'établissement des business plans, notamment par comparaison avec les croissances moyennes constatées dans les pays dans lesquels opèrent Groupama pour des activités similaires ;▪ Apprécier la cohérence des taux d'actualisation retenus pour l'établissement des business plans, notamment par comparaison avec les taux usuellement retenus pour les activités des entités et les facteurs économiques propres à chaque pays d'implantation de ces entités ;

	<ul style="list-style-type: none"> Apprécier la méthode de calcul du coût d'immobilisation du capital selon Solvabilité 2 utilisé pour la valorisation des titres de participation avec l'intervention de nos équipes d'actuaires. Enfin, nous avons vérifié que la note 6.3.2 de l'annexe donnait une information appropriée.
--	--

Provisions techniques – Evaluation des provisions pour sinistres à payer

Risque identifié	Procédures mises en œuvre
<p>Les provisions pour sinistres, représentent un des postes les plus importants du passif.</p> <p>Elles correspondent aux prestations survenues non payées, tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion), et intègrent également une estimation des prestations à payer, non connues ou tardives.</p> <p>L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus, en utilisant des méthodes actuarielles selon les modalités décrites dans les notes 7 de l'annexe.</p> <p>Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents.</p> <p>Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à détermination de ces provisions, Apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions, Apprécier la fiabilité des états produits par votre société/mutuelle, retracant les données historiques, ainsi que rapprocher les données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité, Apprécier le caractère approprié des hypothèses relatives retenues pour le calcul des provisions, Analyser le déroulement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du déroulement), Sur un certain nombre de segments, procéder à une contre valorisation ou à une revue contradictoire des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions.

Valorisation de la provision pour risques croissants (risque dépendance)

Risque identifié	Procédures mises en œuvre
<p>Une provision pour risques croissants, est constituée pour les opérations d'assurance du risque dépendance, pour couvrir les écarts temporels existant entre la période de mise en jeu de la garantie et son financement par les primes d'assurances. Cette provision est constituée de manière prospective, en comparant les engagements futurs de l'assureur et ceux de l'assuré. La réglementation ne précise pas l'ensemble des paramètres à retenir (notamment lois biométriques et taux d'actualisation) pour le calcul de cette provision.</p> <p>Les modalités de calcul des engagements en lien avec la dépendance sont décrites dans la note 6.3.5 de l'annexe. Au 31 décembre 2020, le montant de la provision pour risques croissant s'élève à 35,1 M€ (brut de réassurance).</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison de la sensibilité du calcul de la provision pour risques croissants dépendance au choix des hypothèses clés suivantes qui requièrent de la part de la direction un important degré de jugement :</p>	<p>Nous avons effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de la méthodologie de détermination de la provision pour risques croissants et mis en place notamment les procédures d'audit suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Examiner la conception du modèle actuel pour vérifier qu'il ne contient pas d'anomalie pouvant fausser le montant de la provision calculée via notamment l'évaluation de l'environnement de calcul de la provision et la réexécution du calcul de manière indépendante ; Apprécier la cohérence des hypothèses clés retenues pour la détermination de la provision, cela comprend notamment : <ul style="list-style-type: none"> La détermination des classes homogènes de risques en lien avec la segmentation retenue pour la tarification ainsi que l'efficacité des contrôles en place existants relatifs à l'implémentation et l'exhaustivité des données ;

<ul style="list-style-type: none"> • taux d'actualisation ; • lois biométriques élaborées en fonction de l'observation et des analyses établies sur la base des données en portefeuille. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les principes et méthodologie du taux d'actualisation et l'analyse de la sensibilité de la provision pour risque croissant au contexte des taux bas ; ▪ La pertinence de la méthodologie de calcul des lois biométriques et leur correcte adéquation au portefeuille.
--	--

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre mutuelle considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Nord Est par votre Conseil d'Administration du 30 juin 1993 pour la Société Civile Professionnelle de Commissariat aux Comptes Francis Audibert – Bernard P. Germond.

Au 31 décembre 2020, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 29^{ème} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit et des risques

Nous remettons au Comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 19 mars 2021

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Christine Billy

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Aux sociétaires

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Nord Est

2, rue Léon Patoux

51686 Reims Cedex 2

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 IV du Code des Assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 322-57 IV du Code des Assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R. 322-57 IV-1° du Code des Assurances.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: « PWC_FAX », www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 322-57 IV du Codes des Assurances, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions portant sur les dispositifs de sécurité et de solidarité conclue avec Groupama Assurances Mutuelles

Nature et objet

Cette convention, réactualisée par signature successives de toutes les Caisses Régionales à compter de décembre 2020, a pour objet de fixer le cadre du dispositif de sécurité et de solidarité mis en place entre Groupama Assurances Mutuelles et l'ensemble des Caisses Régionales. Elle porte sur :

- L'émission des instructions utiles à la réalisation des missions de l'organe central,
- L'audit des Caisses Régionales,
- Le fond de solidarité au bénéfice des Caisses Régionales et de leur organe central,
- L'avis du comité consultatif national pour la nomination des Directeurs Généraux des Caisses Régionales, ainsi que la procédure de la révocation collective des membres du Conseil d'Administration d'une Caisse Régionale.

Cette convention n'a produit aucun mouvement financier dans les comptes de l'exercice 2020.

Contrat de licence de marque Groupama souscrit auprès de Groupama Assurances Mutuelles

Nature et objet

Ce contrat a pour objet de fixer le cadre de l'utilisation de la marque Groupama.

Cette convention n'a produit aucun mouvement financier dans les comptes de l'exercice 2020.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 19 mars 2021

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Christine Billy

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES RACHATS DE CERTIFICATS MUTUALISTES**



Rapport du commissaire aux comptes sur les conditions de rachat et utilisation des certificats mutualistes de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Aux sociétaires

Caisse Régionale d'Assurances Mutualistes Agricoles du Nord Est
2, rue Léon Patoux
51686 Reims Cedex 2

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Caisse Régionale et en exécution de la mission prévue par l'article L. 322-26-9 du Code des Assurances, nous vous présentons notre rapport sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours du dernier exercice clos le 31 décembre 2020.

L'autorisation de rachat de certificats mutualistes a fait l'objet d'une résolution spéciale de votre assemblée générale du 3 avril 2020 dont la teneur avait été préalablement soumise et approuvée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Cette résolution porte sur une part maximum de 10% des certificats mutualistes émis au titre de l'exercice 2020.

Il nous appartient de vérifier les conditions de mise en œuvre des rachats des certificats mutualistes et d'utilisation des certificats auto-détenus au cours de l'exercice 2020.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont notamment consisté à vérifier que les conditions de rachat et d'utilisation des certificats mutualistes intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi et sont conformes à l'autorisation donnée par l'assemblée générale.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 19 mars 2021

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Christine Billy

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

**RAPPORT SUR LES PROCEDURES D'ELABORATION
ET DE VERIFICATION DE L'INFORMATION
FINANCIERE ET COMPTABLE**

La fiabilisation des informations financières est réalisée par la déclinaison du dispositif de contrôle interne et l'application des règles de contrôle portant notamment sur l'autocontrôle, le contrôle hiérarchique et le contrôle intégré au système d'information.

Les comptes sont établis par la Direction Finance et Systèmes d'Information de GROUPAMA NORD-EST en appliquant les procédures de contrôle interne en vigueur au sein de cette Direction et reposant sur :

- La vérification de chaque facture par le responsable budgétaire concerné avant mise en paiement
- L'établissement d'un état de rapprochement bancaire faisant état des écarts éventuels entre les relevés de compte fournis par la banque et les opérations comptabilisées sur le compte comptable banque
- Un contrôle effectué sur le rapprochement bancaire et l'ajustement des comptes de régularisation actif passif
- Les états justificatifs du solde des comptes de régularisation actif et passif
- L'état de suivi des impayés retraçant l'origine de la créance et en permettant le suivi
- L'élaboration d'un budget annuel détaillé dont un rapprochement est effectué avec les réalisations et les écarts analysés
- La démarche CFCI (contrôle fiscal des comptabilités informatisées). L'élaboration d'une cartographie des systèmes d'information comptables a permis de disposer d'une traçabilité de l'ensemble des traitements
- Des délégations de signature. Ainsi, un process d'habilitation est mis en place afin de sécuriser les imputations comptables et les flux financiers
- La « remontée » de l'ensemble des informations nécessaires à la consolidation des comptes du Groupe. Cette remontée d'informations est réalisée selon les règles et principes convenus avec Groupama Assurances Mutuelles via l'outil dédié « BO FINANCE ».

Les informations financières présentées lors de la séance d'arrêté des comptes du Conseil d'Administration comportent une piste d'audit.

La comptabilisation des actifs est de la responsabilité du Directeur Finance et Systèmes d'Information qui a en charge la pleine responsabilité du contrôle interne sur la qualité et l'exactitude des montants des lignes d'actifs portées au bilan.

**RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 16 AVRIL 2021**

✓ **1^{ère} RÉSOLUTION : Approbation des comptes de l'exercice 2020**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 Décembre 2020, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale,

- donne quitus aux Administrateurs de leur gestion,
- donne décharge de son mandat au Commissaire aux Comptes.

✓ **2^{ème} RÉSOLUTION : Approbation des rapports spéciaux du Commissaire aux Comptes**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports spéciaux du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées à l'article R 322-57 du Code des Assurances portant sur les conventions autorisées et les contrats souscrits, prend acte des conclusions de ces rapports et en approuve les termes.

✓ **3^{ème} RÉSOLUTION : Approbation du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les rachats de certificats mutualistes**

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les rachats de Certificats Mutualistes, approuve ledit rapport.

✓ **4^{ème} RÉSOLUTION : Affectation du résultat**

L'excédent de l'exercice étant de	7 265 345,93 €
Le report à nouveau antérieur de	20 486 691,23 €
Le total à affecter est de	27 752 037,16 €

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide, conformément à l'article 34 des statuts, d'affecter cette somme de la façon suivante :

- 3 000 000 € à la Réserve Complémentaire pour la porter à 166 550 000 € en application de l'article 16 des Statuts
- 3 000 000 € à la Réserve pour éventualités pour la porter à 166 550 000,02 € en application de l'article 16 des Statuts
- 468 200 € euros au fonds de secours des caisses locales pour le porter à 1 627 990,60 €
- 774 849,19 € à la rémunération des certificats mutualistes, ce qui représente un rendement brut annuel, avant prélèvements sociaux et impôts, de 2 %.

Le solde, soit 20 508 987,97 €, étant laissé en report à nouveau.

L'assemblée générale décide par ailleurs que les titulaires de certificats mutualistes qui en ont fait la demande recevront le paiement de la rémunération attachée à leurs certificats sous forme d'attribution de nouveaux certificats mutualistes selon les modalités mentionnées dans le prospectus d'offre au public.

✓ **5^{ème} RÉSOLUTION : Indemnités allouées au conseil d'administration**

Dans le cadre de l'article R.322-55 du code des assurances, modifié par le décret n° 2002-942 du 26 juin 2002, l'Assemblée Générale prend acte que le montant des indemnités versées aux administrateurs de la Caisse Régionale au cours de l'année 2020 pour l'exercice de leurs fonctions, se sont élevées à 169 585,50 € au titre des indemnités compensatrices du temps passé et à 23 638,86 € au titre des remboursements des frais de déplacement et de séjour.

Pour l'exercice 2021, l'Assemblée Générale met à la disposition du Conseil d'Administration une somme de 200 000 € au titre des indemnités compensatrices de temps passé, ainsi qu'une somme de 60 000 € pour le remboursement des frais de déplacement et de séjour des Administrateurs.

✓ **6^{ème} RÉSOLUTION : Autorisation du programme annuel de rachats**

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, autorise le Conseil d'administration à racheter, à leur valeur nominale, des certificats mutualistes émis par la Caisse régionale dans le cadre de :

- l'émission de 32 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 15 avril 2016,
- l'émission de 18,9 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 20 avril 2018,
- l'émission de 10 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 24 avril 2019,
- l'émission de 7,5 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 5 juin 2020,

ceci en application du programme de rachats de l'année 2022 ci-après arrêté

❶ Objectif du programme de rachats 2022

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes.

La Caisse régionale offrira à l'achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes. A défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les certificats mutualistes détenus par la Caisse régionale seront annulés par compensation, à due concurrence, sur le fonds d'établissement de la Caisse régionale.

❷ Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2022 et impact sur la solvabilité de l'entreprise.

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés par l'émetteur au titre de 2022 est fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, net du montant des certificats mutualistes détenus par l'émetteur à la date où ce montant sera arrêté, à savoir :

- au 30 juin 2022 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue du premier semestre ;
- au 31 décembre 2022 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue de l'année 2022 (comme précisé au paragraphe « Période d'exécution des rachats » ci-après).

Les rachats réalisés par la Caisse régionale ne pourront en aucun cas amener la Caisse régionale à détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10% du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2022, l'impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2022 sera de -2 points par rapport à un taux estimé de 450% avant rachat.

❸ Demandes de rachats

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes, et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de la Caisse régionale au plus tard le 31 décembre 2022, pour les rachats au titre de l'année 2022.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que, le cas échéant, tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L. 322-26-9 du Code des assurances.

Ordre des rachats

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires, en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L. 322-26-9 du Code des assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2022 elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

Période d'exécution des rachats

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2022 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non-respect. Ils seront exécutés :

- au plus tard le 15 août 2022 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du premier semestre ;
- au plus tard le 15 février 2023 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du second semestre et des demandes de rachats non prioritaires présentées durant toute l'année 2022.

Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés

Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2022 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2022, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2022 comme suit :

- au 30 juin 2022 s'agissant des rachats prioritaires effectués au plus tard le 15 août 2022 ; et
- au 31 décembre 2022 s'agissant des rachats prioritaires et non prioritaires effectués au plus tard le 15 février 2023.

7^{ème} RÉSOLUTION : Modification du traité de réassurance des Caisses Locales

L'Assemblée générale, connaissance prise de la nécessité de substitution au fonds de solidarité d'une protection de réassurance climatique en excédent de perte globale (afin de retenir une rédaction conforme à la position de l'ACPR), décide la modification correspondante de l'article 28 du traité de réassurance des Caisses locales de la Caisse régionale comme suit :

« Si, sur un exercice, pour l'ensemble des risques climatiques conservés par la Caisse locale, le rapport des sinistres payés sur cotisations climatiques dépasse un certain pourcentage, la part des sinistres excédant ce pourcentage est alors écrêtée. Le niveau du stop-loss est indiqué en annexe 1 du présent règlement. La charge ainsi écrêtée est supportée par la Caisse régionale.

En contrepartie, la Caisse locale contribue au financement à due proportion de sa conservation sur cotisations suivant le taux mentionné en annexe 1 du présent règlement, et modifiable annuellement dans les conditions fixées par l'article 13. »

L'Assemblée générale décide que cette modification est adoptée avec un effet rétroactif à compter du 1er janvier 2021.

8^{ème} RÉSOLUTION : Pouvoirs pour les formalités légales

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal consignant la présente délibération à l'effet d'effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités légales.

ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

**« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet,
que les informations contenues dans le présent rapport sont, à ma
connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas
d'omission de nature à en altérer la portée. »**

Le Directeur Général

Patricia LAVOCAT GONZALES